

BULLETIN COMMUNAL
2025



Mot du Maire



LA VIE COMMUNALE

AMENAGEMENT	p.4
FINANCES	p.5
AFFAIRES SOCIALES ET CCAS	p.7
VOIRIE	p.8
GESTION DU PATRIMOINE	p.9
DECISIONS DU CONSEIL	p.10
ECOLE PUBLIQUE	p.14
SOU DES ECOLES	p.15
SUCRE D'ORGE	p.16
LE P'TIT RESTO	p.18

LA VIE ASSOCIATIVE

BIBLIOTHEQUE	p.19
40 ANS	p.19
COMITE DES FETES	p.20
LYRE BRESSANE	p.21
FESTIVAL DE MUSIQUE 2024	p.22
ECOLE DE MUSIQUE	p.24
FOYER RURAL	p.24
FLEURISSEMENT	p.25
ANCIENS COMBATTANTS	p.25
P'TIT DEJ	p.26
FNACA	p.26
SAPEURS-POMPIERS	p.27
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	p.27
SOCIETE CHASSE	p.28
ART.COM	p.28
DON DU SANG	p.29
BASKET CLUB	p.30
ESFE	p.31
SPORT BOULES	p.32
GYM TONIC YOGA	p.33
CLUB DES SUPPORTERS	p.33
TENNISCLUB / BADMINTON	p.34
CLUB DES RETRAITES/ANCIENS	p.35
LIGUE CONTRE LE CANCER	p.36

INFORMATIONS ET COMMUNICATION

ASSISTANTES MATERNELLES	p.37
NOUVEAUX ARTISANS	p.37
LOU VE NOU	p.38
PROFESSEURS PÔLE MEDICAL	p.38
MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE	p.38
REGLES DE CIVISME	p.39
SYNDICAT DES EAUX	p.41
REYSSOUZE ET AFFLUENTS	p.42
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ...	p.44
HÉBERGEMENT	p.45
GRAND BOURG AGGLO	p.46
SERVICES A LA PERSONNE	p.52
FRANCE SERVICES	p.54
CROQUEURS DE POMMES	p.55
TARIFS LOCATION DES SALLES	p.56
NUMEROS UTILES	p.57
ETAT-CIVIL	p.57
CONSCRITS	p.59



Publication, rédaction et photos :
Commission communication Mairie de Foissiat
et associations locales.

Mise en page et impression :
Apostrophe Communication Graphique à Romenay

L'année 2024 aura été marquée par l'instabilité politique dans notre pays. Il y a longtemps que nous n'avions pas vécu une telle situation, depuis la quatrième république. Un grand nombre d'entre nous n'a donc jamais connu ce genre d'évènement.

S'il est à peu près certain que nous devons tous (personnes, collectivités, entreprise) participer à l'effort de redressement des finances ; la question est de savoir comment et dans quelle mesure.

Il faut néanmoins continuer de se projeter vers l'avenir. L'équipe municipale œuvre en ce sens en portant plusieurs projets structurants et plus administratifs et réglementaires.

Le plus important est la rénovation du cœur de village. Pour ce projet nous travaillons avec une AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) la SPL INTERRA à laquelle nous avons donné mandat pour suivre la réalisation de ces travaux.

Nous parlons encore de ce projet au conditionnel tant il reste d'arbitrages à faire et de points à affiner. S'il est acté que l'Espace Culture et Loisirs sera démoli, la bibliothèque ne disparaîtra pas pour autant mais sera reconstruite au cœur de la place rénovée. Ce serait un bâtiment plus moderne, plus fonctionnel, pouvant permettre un développement des activités de la bibliothèque, abritant la bibliothèque ou médiathèque, une salle d'exposition et une halle extérieure. Pour ce bâtiment il reste de nombreuses questions en suspens telles que l'aménagement intérieur, les formes, le déménagement temporaire de la bibliothèque vers les salles paroissiales.

Pour la partie place du Carouge, l'AMO a écouté et respecté les souhaits que nous avons émis avec en priorité la conservation du nombre de places de parking. Nous serons vigilants à ce que le déroulement des travaux, qui devraient pouvoir démarrer vers la fin 2025, impacte le moins possible l'activité commerciale de ce lieu.



Bien sûr, un certain nombre de choix et de décisions sera lié au coût et au financement de cette opération.

Le long de la rue du stade, sur l'espace laissé libre par la démolition de la « maison Maître » un pumtrack verra le jour. Cet équipement permettra à ceux qui le souhaitent de pratiquer le skate, le roller, le BMX, la trottinette sur un circuit fait de bosses et de virages relevés.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est également un dossier qui demande toute notre attention. Qu'est-ce que le PCS ? C'est un document qui permet d'être plus réactif en cas d'accident ou d'incident majeur. Il permet d'adapter à chaque situation qui se présente une mise en place des secours, des prises en charge diverses (Voir l'article page 43).

D'autres projets sont toujours dans les tiroirs tels que le garage communal ou la rénovation de la salle polyvalente. Mais parfois certaines situations plus urgentes nous poussent à revoir notre calendrier, c'est le cas avec l'affaissement du pont de la Rente qu'il va falloir entièrement reconstruire.

Au niveau de l'habitat et donc de la démographie, même si un ou deux projets individuels voient le jour, il faut bien se rendre compte que nous ne sommes pas dans une période euphorique.

Même si la parcelle située route de Saint Amour, derrière la salle de musique, accueillera 12 logements, c'est très insuffisant pour assurer un renouvellement de la population. Ceci impactera le fonctionnement de notre école, de nos associations et de notre économie.

Nous pouvons également voir avancer, depuis quelques mois, la construction de la résidence « MonSénior, Village en ville ». Cet équipement destiné aux séniors pourra accueillir des résidents et des accompagnants employés par la structure.

L'EHPAD !!!! Les craintes de fermeture pour des raisons de normes de sécurité que j'avais émises lors de la cérémonie des vœux en 2024 se sont confirmées. Malgré le soutien des élus de tous bords (sénateurs, député, conseillers départementaux, président EPCI, maires et élus de nombreuses communes), des familles de résidents réunies en collectif et de la population, l'issue de ce dossier est bien incertaine. Je ne sais pas si, à l'heure où vous lirez ces lignes, une décision aura été prise.

Le commerce et l'artisanat sont toujours un secteur primordial de la vie économique de Foissiat. Si nos professionnels ont un volume d'activité correct, ils n'en restent pas moins vigilants quant à la situation économique.

Le monde agricole a de nouveau dû faire face à des aléas climatiques, après les sécheresses successives c'est une année 2024 particulièrement pluvieuse qui est venu contrarier le bon déroulement de cette activité primordiale.

L'équipe pédagogique de notre école est toujours stable, professionnelle et engagée ce qui permet aux enfants d'acquiescer de bonnes bases pour leur avenir. Il faut également noter le dévouement des bénévoles et des salariés des associations périscolaires que sont le « P'tit resto » et « Sucre d'orge » et le Sou des Ecoles. Seule ombre au tableau, il faut noter la baisse des effectifs. Moins de 170 enfants à la rentrée de septembre 2024, conséquence du problème d'habitat évoqué plus avant.

Nos associations sont quant à elles dans une bonne dynamique malgré quelques soucis à recruter des bénévoles pour certaines d'entre elles. L'année 2024 aura été marquée par la réussite du Festival de Musique BRESSE-REVERMONT. Une fois de plus, les Foissiatistes ont su relever le défi qui donne une image très positive de notre commune. Merci aux organisateurs et aux musiciens de la Lyre Bressane qui ont dû jongler avec une météo capricieuse et incertaine

jusqu'au dernier moment. Merci à tous, habitants et bénévoles pour votre implication dans l'organisation de cette manifestation, mais aussi de toutes les autres manifestations associatives.

Grand Bourg Agglomération continue d'apporter et de développer son service aux communes et régulièrement nous faisons appels aux différents services pour avoir des conseils sur des questions juridiques, d'urbanisme, de gestion du personnel, de recherche de financement et autres. La Communauté d'Agglomération travaille également sur la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce document fera référence dans l'élaboration de notre PLU, c'est lui qui déterminera les grandes lignes de l'aménagement du territoire de GBA (74 communes) pour les deux ou trois décennies à venir. Il est important pour nous de suivre de très près l'élaboration de ce document. Grand Bourg Agglomération, c'est aussi de nombreux projets d'investissement tels que la voie verte, la construction du siège social, le PET (Plan d'Équipement Territorial) qui apporte un soutien aux communes pour leurs investissements, pour ne citer que ces projets.

Je profite de cet article pour remercier les bénévoles des associations qui, par leur implication, donnent à la commune cette vie et cette ambiance tant remarquable, remercier le personnel communal pour son professionnalisme sur lequel la population et nous, élus, pouvons nous appuyer, remercier mes collègues élus pour leur investissement dans tous les dossiers que nous avons à traiter.

Mon souhait principal, au-delà des dossiers, des situations parfois compliquées, c'est que chacun d'entre vous soit en bonne santé et que chacun d'entre vous trouve en FOISSIAT la raison du bien-être et du bien vivre. Je vous souhaite une belle et heureuse année 2025.

Jean-Luc PICARD

TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2024 :

MAIRIE

Tout le parc informatique a été renouvelé sous forme de location sur 5 ans :

- 4 PC de bureau
- 2 PC portables
- 4 écrans 24 pouces

SUCRE D'ORGE

Par obligation réglementaire, la mise en place d'un ensemble interphonie deux postes a été effectué. Achat d'un ordinateur.

LOCAL DU COMITÉ DES FÊTES

Rénovation des éclairages à l'étage du local. Remplacement d'un interrupteur différentiel.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE L'ÉCOLE ET DE LA CANTINE

Durant les mois de juillet et août, l'entreprise KH ENERGY de Saint-Amour a procédé à l'installation de 408 panneaux sur les toits de l'école et de la cantine. Chaque panneau a une surface de 1.6 m² soit un total de 777 m².

92 panneaux ont été financés par la commune pour de l'autoconsommation collective. Ils serviront notamment à alimenter l'école et la cantine, le surplus servant à faire baisser la facture d'autres bâtiments de la commune (Espace Multisport, Salle Polyvalente, Mairie, Caserne des pompiers, Salle Multimédia, Garderie).

Les 316 autres panneaux serviront à la vente directe par la SEM LEA (Société d'Economie Mixte Les Energies de l'Ain). La municipalité envisage de se rapprocher de l'école afin de faire une approche pédagogique auprès des élèves de l'installation voltaïque.

FIBRE OPTIQUE

Tous les foyers de la commune peuvent dorénavant souscrire un abonnement fibre auprès des différents opérateurs.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez aller sur le site : <http://reso-liain.fr/>

SALLE MULTIMÉDIA

Installation de deux prises triphasées (3*400 V + Neutre) à l'extérieur du bâtiment.

SALLES DU COMITÉ PAROISSIAL

Rénovation des salles afin de recevoir la bibliothèque pendant la durée des travaux du centre village.

PROJETS

Réaménagement du centre village.

Passage à l'éclairage LED de notre parc éclairage publique.

CONCLUSION :

Le coût de fonctionnement de nos différents équipements augmente chaque année. Cette augmentation est liée principalement au prix de l'énergie. C'est pourquoi il nous fait veiller à une utilisation raisonnée de nos bâtiments.

Christian BURTIN,
Adjoint à l'aménagement



Composition de la commission aménagement

Christian BURTIN (adjoint)
Nathalie DUBOIS
Jean-Louis FAVIER
Guillaume HEUZE
Yves MICHON

Sylvie PEULET
Bruno RENOUD
Patrice THETE
Stéphanie TISSOT

L'année 2024 n'a heureusement pas connue l'inflation des deux années précédentes. Même si nous sommes éloignés de la conjoncture internationale, il y a toujours quelques influences pour nos finances car nous dépendons beaucoup plus de l'Etat que des impôts qu'une commune peut collecter.

Les dotations de l'Etat ne sont pas indexées sur l'inflation. De ce fait, même si elles ne baissent pas en montant, elles baissent en valeur absolue.

L'instabilité politique et l'état de la dette de la France encouragent peu à l'optimisme. On nous dit que chacun devra prendre sa part au remboursement de la dette (citoyens, entreprises, collectivités, ...) mais comment et avec quels effets sur nos finances locales ?

C'est pourquoi nous restons très prudents sur la conduite de nos investissements et de nos projets.

Dans nos communes il y a deux budgets distincts mais liés : le budget d'investissement et le budget de fonctionnement. Le budget d'investissement permet de réaliser nos projets, de rembourser nos emprunts. Il est alimenté par les subventions d'investissement, les emprunts éventuels et par le résultat du budget de fonctionnement. Le fonctionnement, quant à lui, permet de payer toutes les charges relatives au fonctionnement de la commune (achats consommables, salaires, assurances, entretiens, ...). Il est alimenté par les dotations de l'Etat, le produit des taxes et impôts (taxe foncière), et par diverses recettes telles que les locations.

C'est ce budget de fonctionnement qui est dans le collimateur de l'Etat qui nous dit que les communes et EPCI sont la cause principale de la situation dans laquelle se trouve notre pays. En réalité les collectivités de base ne représenteraient que 8% de la dette alors que nous apportons 70 % de la commande publique qui fait vivre nos entreprises. Nous sommes dans l'obligation de présenter des budgets équilibrés et réalisables.

Malgré cette situation, grâce à l'implication de chacun d'entre nous (élus, personnel, ...), et après les lourds investissements des années précédentes nous conduisons toujours nos projets déjà évoqués dans le bulletin précédent.

Au budget 2024 nous avons ainsi pu inscrire principalement :

- Les panneaux photovoltaïques sur la toiture du groupe scolaire en partenariat avec la SEM LEA (émanation du SIEA),
- L'alimentation d'une enveloppe pour la rénovation du cœur de village,
- La rénovation du second logement au-dessus de l'ancienne mairie,
- La construction d'un pumptrack,
- Le renouvellement de la faucheuse,
- L'installation de nouvelles cavurnes au cimetière.

La commune continue de travailler en étroite collaboration avec tous ses partenaires territoriaux et professionnels sans lesquels il serait très compliqué de mener nos projets à terme.

L'équipe municipale reste très impliquée et très vigilante en ces périodes économiquement instables, tourmentées et incertaines.

EN 2024

- La population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de la commune est de 2072 habitants pour le calcul des dotations de l'état.
- La dette en capital au budget primitif 2024 est de 1 222 027 €, soit 590 €/habitant et notre annuité est de 118 730 €, soit 57 €/habitant.
- Les dépenses de fonctionnement prévues au budget sont de 1 220 949 € soit 589 €/habitant

Tous ces chiffres sont issus du budget primitif 2024 élaboré au cours du premier trimestre et sont susceptibles d'évoluer tout au long de l'année.

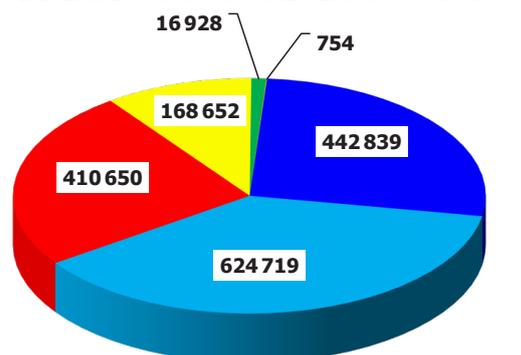


Composition de la commission finances

PICARD Jean-Luc	Maire	MICHON Yves	Adjoint
RENOUD Bruno	Adjoint	HAMEL Philippe	
MERLIN Béatrice	Adjointe	HENRI Nadine	
BURTIN Christian	Adjoint	HEUZE Guillaume	
DUBOIS Nathalie	Adjointe		

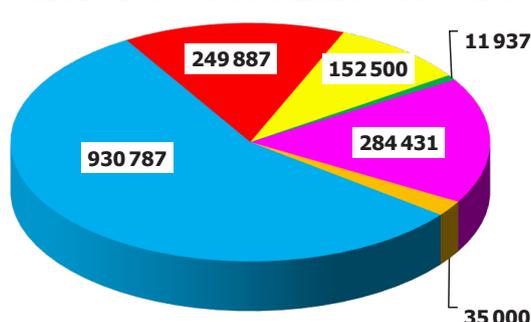
BUDGET PRIMITIF 2024

DÉPENSES FONCTIONNEMENT 1 664 542 €



- Charges à caractère général (eau, électricité, combustibles, fournitures)
- Charges de personnel
- Charges de gestion courantes (indemnités élus, subventions)
- Charges financières (intérêts)
- Autres dépenses
- Affectation aux investissements

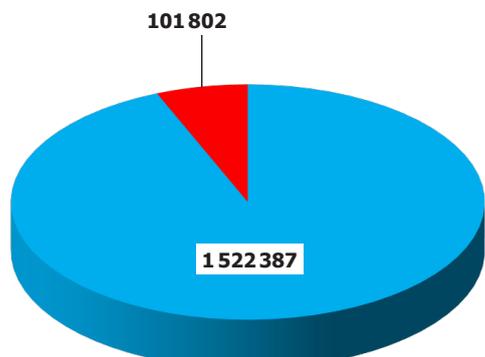
RECETTES FONCTIONNEMENT 1 664 542 €



- Produits des services (frais de chauffage et gaz)
- Impôts et taxes, dotation Communauté de Communes
- Dotations et participation (Etat, Département)
- Autres recettes de gestion courante (locations)
- Produits financiers et autres produits de gestion courante
- Excédent brut 2023 reporté

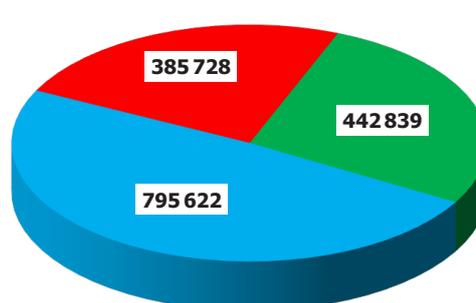
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 664 542	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 664 542
Charges à caractère général (eau, électricité, combustibles, fournitures)	624 719	Produits des services (frais de chauffage et gaz)	35 000
Charges de personnel	410 650	Impôts et taxes, dotation Communauté de Communes	930 787
Charges de gestion courantes (indemnités élus, subventions)	168 652	Dotations et participation (Etat, Département)	249 887
Charges financières (intérêts)	16 928	Autres recettes de gestion courante (locations)	152 500
Autres dépenses	754	Produits financiers et autres produits de gestion courante	11 937
Affectation aux investissements	442 839	Excédent brut 2023 reporté	284 431

DÉPENSES INVESTISSEMENT 1 624 189 €



- Travaux de bâtiments et équipements divers
- Charge de la dette en capital

RECETTES INVESTISSEMENT 1 624 189 €



- Recettes équipement et emprunt
- Vir. de l'excédent de fonctionnement 2023
- Résultat d'exploitation 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 624 189	RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 624 189
Travaux de bâtiments et équipements divers	1 522 387	Recettes équipement et emprunt	795 622
Charge de la dette en capital	101 802	Vir. de l'excédent de fonctionnement 2023	385 728
		Résultat d'exploitation 2024	442 839

TAUX D'IMPOSITION 2024 VOTÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL ET LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE GBA

	Commune		Communauté de Communes CA3B		Total		Produits de l'impôt	
	2023	2024	2023	2024	2022	2024	Commune	Communauté de Communes
Taxe d'habitation	13,51%	13,51%	6,97%	6,88%	20,48%	20,39%	14 389	7 327
Taxe foncier bâti	26,02%	26,02%	0,74%	0,74%	26,76%	26,76%	477 113	13 606
Taxe foncier non bâti	40,99%	40,99%	5,69%	5,69%	46,68%	46,68%	88 999	12 354
TEOM (Ordures ménagères)	0,00%	0,00%	9,95%	9,95%	9,95%	9,95%	0	182 447
CFE (entreprises)	0,00%	0,00%	25,29%	25,23%	25,29%	25,23%	0	50 937
IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)								132 856
PRODUITS							580 500	399 528
							59,23%	40,77%



Son rôle

Le CCAS œuvre dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion, l'aide aux aînés, aux familles et aux personnes en difficulté. Sur orientation des assistants sociaux, le CCAS peut étudier des demandes d'aides financières.

Pour être mis en relation avec un professionnel de l'action sociale, un assistant social, ou avoir des renseignements sur vos droits ou vos démarches, vous pouvez contacter le 30 01 (Numéro gratuit) ou aller sur le site : www.ain.fr

Les Visites aux Aînés

Lors de visites, vingt-deux équipes constituées d'élus et de bénévoles ont pu partager des moments conviviaux avec les aînés de la commune âgés de 80 ans et plus et leur remettre un colis d'anniversaire privilégiant les produits locaux.

Le CCAS remercie l'ensemble des bénévoles et le personnel de la Maison de Retraite qui participe également à la distribution mensuelle de tartes auprès des résidents.

LES TARIFS DU CIMETIÈRE :

CONCESSIONS

15 ans : 70 €
30 ans : 140 €
50 ans : 250 €

COLOMBARIUMS

15 ans : 320 €
30 ans : 640 €

CAVURNE

15 ans : 200 €
30 ans : 400 €

JARDINS DU SOUVENIR

Dispersion des cendres : 120 €
(plaque fournie)



Composition du CCAS

Le CCAS est composé de 8 membres du conseil municipal et de 8 bénévoles. Il est présidé par le Monsieur le Maire Jean-Luc PICARD.

Membres du Conseil Municipal :
Christian BURTIN, Samuel DAUJAT, Nathalie DUBOIS,
Sylvie FLOUR, Philippe HAMEL, Nadine HENRI,
Aurélie JAILLET, Sylvie PEULET

Membres du Conseil d'Administration :
Nathalie CHAVANEL, Arlette CREUZET,
Jean-Christophe DAUJAT, Catherine DUBOIS,
Jean-Pierre FROMONT, Anne-Marie GIROUD,
Monique GIROUD, Marie-Noëlle PIN.

INSCRIPTIONS SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

La commune doit tenir un fichier des personnes vulnérables
(personnes âgées, handicapées ou isolées).

POUR QUOI ?

Ce registre permet une **intervention ciblée** des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites **en cas du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence** par le Préfet (canicule, grand froid, épidémie ...).

POUR QUI ?

Les personnes **qui résident à domicile** et qui sont :
- Âgées de 65 ans et plus
- Âgées de 60 ans et plus reconnues inaptées au travail
- Reconnues adultes handicapés (titulaires de l'AAH, ACTP, PCH, carte d'invalidité, RQTH ...)

COMMENT ?

L'inscription est une **démarche volontaire**.

Elle se fait par appel à la Mairie ou courrier. Si la demande est faite par un tiers elle doit être faite par écrit avec accord de la personne concernée.

Contact : Mairie – 129 Rue de la Mairie – 01340 FOISSIAT
Tel : 04 74 52 38 15

Ce registre est confidentiel, seules les personnes habilitées par le Maire y ont accès pour leur permettre d'appeler les personnes concernées en cas de besoin. Elles sont tenues au secret professionnel. Ce registre peut être communiqué au Préfet sur sa demande.





Chemin des Bierles

PROGRAMME VOIRIE DROIT DE TIRAGE : 153 895.00€

TRAVAUX RÉALISÉS

Chemin de Ponsonne.....	10 206.98€
Chemin de Barges.....	3 082.99€
Chemin des Bierles.....	5 431.66€
Chemin des charmes.....	47 620.06€
Chemin du Bois de Chamandre.....	4 742.41€
Route de Basse Vavre.....	4 864.67€
Route de Malafretaz.....	11 318.28€
Route de Droizelle.....	3 060.74€
Route d'Étrez.....	4 777.51€
Chemin de la Potière.....	2 821.96€
Route de Laval.....	9 395.13€
Route de Monnet des Bois.....	4 411.32€
Route de Montclair.....	5 979.60€
Route des Clermonts.....	25 857.63€
Route des Gagères.....	5 042.77€
P A T A.....	7 809.46€
Enrobé à froid.....	1 000€
Signalisation verticale et horizontale.....	1 205.78€

TOTAL **158 628.95€**



Croix de Bellevavre



Route de Monnet des Bois

Informations :

PONT DE LA RENTE

Début mai, nous avons été avertis d'un léger affaissement sur le Pont de la Rente, route des Pérouses. Nous nous sommes rendus sur place et nous avons constaté que le pont bougeait. Un arrêté est immédiatement pris pour interdire toute circulation sur ce pont, des barrières de sécurité sont installées et une déviation est mise en place.

Quelques jours plus tard, nous avons dû remettre ces barrières de sécurité en place car une personne, en dépit des règles de sécurité, avait jeté les barrières dans le fossé pour passer.

Nous avons alors décidé d'installer des bacs en béton en plus des barrières pour garantir le blocage de l'accès.

Nous avons ensuite demandé à l'entreprise BETEC de réaliser un diagnostic de la structure. Suite à son rapport, le chiffrage annoncé étant très élevé, nous nous sommes rapprochés de la SPL Interra afin de trouver la meilleure solution à ce problème.

TRAVAUX COMMUNE

Fonctionnement

Taillage des haies.....	5 022.00€
Entretien du stade.....	4 505.20€
Balayage.....	3 000.00€
Entretien du matériel.....	12 307.77€
Hydrocurage canalisations.....	2 083.00€

TOTAL **26 917.97€**

Investissement

Faucheuse d'accotement.....	22 320.00€
Empierrement.....	6 050.00€
Vasques pour le fleurissement.....	1 482.00€
Achat matériel.....	2 141.94€
Création de fossé.....	3 927.61€
Création d'un passage bateau.....	2 426.06€
Enrochement route de Monnet des Bois.....	16 851.00€

TOTAL **55 198.61€**



RUE DU STADE

Façade du muret école.....	9 209.16€
Clôture sur muret d'école.....	4 452.22€
Aménagement des massifs.....	4 393.08€
Chemin d'accès rue du stade vestiaires.....	3 152.59€
Travaux voirie et trottoirs.....	379 629.01€

TOTAL **400 836.06€**

Quelques rappels

LORS DE TRAVAUX DE BUSAGE

Tout busage en bordure de voirie doit se faire avec des tuyaux de diamètre 300 (minimum) et une demande doit être faite en mairie.

PLANTATION ET ÉLAGAGE DE HAIES, ARBRES, CLÔTURES :

Les personnes qui souhaitent planter une haie ou installer une clôture doivent demander un alignement en mairie.

Les branches d'arbres surplombant les routes et chemins à une hauteur de 5m doivent être élaguées (arbres de plus de 2m de haut à 2m de la limite de propriété).

Composition de la commission voirie

RENOUD Bruno	HAMEL Philippe	BROYER Sébastien
ANDRE Nicolas	HENRI Nadine	CHOSSAT Patrick
BOUILLOUX Didier	HEUZE Guillaume,	DAUJAT Stéphane
DAUJAT Samuel	PEULET Sylvie	



En préambule, je vais aborder les logements ; suite au diagnostic DPE, l'appartement T2 au dessus de l'ancienne Mairie a été complètement rénové isolé et réagencé. Le T3 du même bâtiment est en cours de rénovation. Les travaux ont débuté dernièrement avec l'objectif d'être terminés courant du premier trimestre 2025.

Le bâtiment de la Poste étant mis en vente et le T3 ancienne Mairie en travaux actuellement 17 appartements sont actuellement occupés par des locataires sur les 19 que nous possédons.

L'espace Multisport est toujours très bien utilisé, le planning est bien complet, de belles compétitions s'y déroulent ; depuis la reprise, après la pause estivale, nous accueillons le club de handball de Montrevel. Avec ce bel outil,

les clubs locaux continuent de grandir en effectif et en niveau apportant de belles satisfactions aux responsables et bénévoles qui les font vivre.

Le bâtiment a également servi de support pour le Festival de Musique ainsi que le parc qui l'entoure où a eu lieu le concert, le mettant ainsi bien en valeur.

Comme les années précédentes, nous continuons avec M. le Maire à le faire visiter à de nombreuses municipalités et EPCI avec l'appui et l'assistance de la société SMC2, concepteur de l'édifice.

Sur cette fin d'année et début 2025, débutera, à l'emplacement de la maison Maitre la préparation de la surface et ensuite la pose d'un Pumptrack (circuit urbain modulaire de 50 mètres comportant des virages et des bosses où peuvent évoluer des BMX, trottinettes, skates, rollers et des vélos). Le projet est traité en collaboration avec B.Renoud pour le terrassement et les clôtures.

Cet équipement viendra compléter l'offre d'installations sportives et ludiques sur cette zone et plateau, espérant répondre le plus largement possible à la population déjà bien pourvue.

Avec l'aide et l'assistance de GBA et mon collègue C.Burtin, nous travaillons sur un projet de déplacement en mode doux pour rejoindre la Plaine Tonique et la Voie Verte depuis le château d'eau.

Depuis septembre 2024 je suis le référent et contact concernant les bâtiments paroissiaux succédant, à André Canard qui a œuvré de nombreuses années à cette fonction. Qu'il en soit chaleureusement remercié !

Pour conclure, que 2025 vous apporte le meilleur, que vos souhaits, rêves puissent se réaliser mais bien évidemment que vous soyez en bonne santé.



Composition de la commission patrimoine

MICHON Yves (Adjoint)
BOUILLOUX Didier
HENRI Nadine
HEUZÉ Guillaume

MERLIN Béatrice
PUVILLAND Marie-Laure
RENOUD Bruno.

COMPTE RENDU 1^{ER} SEMESTRE 2024

MODIFICATION DU PLU

L'arrêté engageant la modification du PLU est pris par M. Le Maire en date du 12 février 2024. Cette procédure est partie pour durer 6 mois. Cet arrêté a été soumis à l'autorité environnementale qui dispose de 2 mois pour rendre son avis ainsi qu'à la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) qui dispose, quant à elle de 3 mois pour rendre son avis.

L'autorité environnementale a rendu un avis favorable en Avril et la CDPENAF en mai 2024. Les personnes Publiques Associées ont également rendu un avis favorable. Par conséquent, un arrêté municipal en date du 6 juin a fixé les conditions de l'organisation de l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 au 25 juillet 2024.

RÉVISION DU PLU

Compte tenu de la révision du SCOT en cours, le conseil décide d'attendre d'avoir plus d'informations pour relancer cette révision.

VENTE BÂTIMENT DE LA POSTE

Les démarches pour la vente du bâtiment de la Poste sont lancées. Un RDV avec une agence immobilière pour estimer le bâtiment et permettre de faire une offre aux locataires en place. Suite à une dédite reçue, les locaux ont été libérés au 1^{er} juin et un état des lieux a été réalisé. Un devis pour des travaux de nettoyage a été demandé à la Société La Professionnelle du Nettoyage.

AVENIR DE L'EHPAD

Lors de la cérémonie des vœux en janvier 2024, Monsieur Le Maire rapportait ses inquiétudes sur l'avenir de l'EHPAD. Un projet de fermeture s'en est suivi sans tarder.

Suite à cela, différentes rencontres et courriers ont été transmis avec l'appui d'élus nationaux aux instances décisionnaires pour maintenir ce service public au sein de la commune. Au mois de Février, en accord avec JY Brevet, maire de Montrevel, le conseil approuve l'élaboration d'une motion qui sera transmise à la Préfecture, pour le maintien de l'annexe de Foissiat et des 164 lits de l'EHPAD de Montrevel-Foissiat. Elle a été transmise aux 17 communes ayant fait l'objet d'un diagnostic sur les besoins d'accueil en EPHAD pour leur demander de délibérer.

Lors du Conseil d'Administration de l'EHPAD du 14 mars, un vote fait état de 9 voix contre la fermeture et 4 abstentions. Les représentants du personnel et des résidents ont voté pour la fermeture.

A l'issue d'une réunion en préfecture le 19 mars, le sous -Préfet a proposé de demander une nouvelle visite de sécurité et des devis distincts pour reconsidérer le projet dont la mise en conformité est la priorité.

Deux manifestations devant l'EHPAD ont rassemblé beaucoup de personnes dont de nombreux élus. Environ 2200 signatures ont été recueillies. Les communes alentour ont voté la motion qui leur a été adressée.

Une visite de sécurité a eu lieu le 29 avril par le SDIS, un Conseil d'Administration le 26 avril, ainsi qu'une réunion avec les familles des résidents le 25 avril. La commune n'avait aucune nouvelle de ces échanges à la fin du 1^{er} semestre 2024.

OPÉRATION CŒUR DE VILLAGE

Une rencontre avec Interra a eu lieu en mars et un groupe de travail a été constitué. Un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a également été signé avec ce cabinet en mai pour effectuer l'étude de programmation des travaux.

MISE EN PLACE DU PCS

L'élaboration du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) (lire par ailleurs) a commencé. Une visite du Centre Opérationnel de la Préfecture a eu lieu le 12 juin 2024 et une commission a été créée pour entamer ce dossier.

ZONES ENR

Les communes étant dans l'obligation de définir des zones susceptibles de recevoir des projets relevant de la filière « énergies renouvelables (solaires, éoliens, biogaz...) », la commission énergie a travaillé sur des propositions. Le conseil municipal a finalement décidé de retenir les parcelles servant d'assise aux bâtiments publics ainsi que les terrains des captages d'eau.

Concernant les commissions VOIRIE

Plusieurs dossiers ont été traités en ce 1^{er} trimestre notamment : l'installation d'un grillage sur le mur de l'école, les dégâts importants causés par des blaireaux à Monnet des bois pour lesquels la louveterie a dû intervenir et où des travaux d'enrochement vont devoir être réalisés pour la remise en état de la route, le nivellement du terrain situé derrière le gymnase en vue du festival, la réparation de la croix de Belle Vavre, l'envoi d'un courrier au SBVR que qu'il réalise le curage d'un fossé Route de Moulin Bruno, le surcroît d'activité des agents communaux en raison de l'arrêt maladie de l'un d'eux, La reprise, par l'entreprise qui les avait précédemment réalisés, des travaux effectués route de Laval suite à un mouvement de terrain, l'affaissement du Pont de la Rente, pour lequel BETEC Structure a été sollicitée pour établir un état des lieux, une demande du département pour une limitation de vitesse à Belle Vavre ont également occupé les débats.

De plus, une discussion a été engagée au sujet de d'opportunité de rester ou non dans le groupement de commande mis en place par GBA. Au final, la décision a été prise de rester dans ce groupement de commande tout en étant plus vigilant à la finition des travaux réalisés.

AMÉNAGEMENT

De nombreux sujets ont également été traités tel que le remplacement du vidéo projecteur de la salle multimédia, l'installation de thermostats d'ambiance à la salle de musique, le montage du dossier administratif pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école ainsi que la consultation des entreprises. A l'issue de celle-ci c'est la Société KH Energies, basée à Saint Amour qui a été retenue pour un coût de 84084€. Les travaux commenceront début juillet pour une durée de 5 semaines. Pour ce projet, l'entreprise Tissot a dû intervenir pour effectuer les travaux nécessaires à la pose de panneaux sur la toiture.

De plus, l'avancée du déploiement de la fibre optique sur la commune ainsi que la maintenance de l'audiovisuel et de la sono de la salle multimédia confiée à la Sté AVRIL ont également été portés à la connaissance du conseil municipal.

SOCIAL

Les listes de personnes de + de 80 ans à visiter ont été mises à jour ainsi qu'une communication, distribuée lors des visites, au sujet du registre obligatoire des personnes vulnérables ont été traitées ainsi que l'installation de 10 nouvelles cavurnes au cimetière pour un coût de 3400€ HT.

Patrimoine :

Les travaux de l'appartement n°1 au-dessus de l'ancienne mairie ont débuté en Février et se sont terminés en mai. La distribution par GBA des nouveaux bacs de déchets (déchets ménagers et recyclage) a nécessité un difficile travail de recensement. Une consultation est en cours pour l'installation d'un Pumptrack sur le terrain à la place de l'ancienne maison Maître.

AFFAIRES SCOLAIRES ET COMMUNICATION

Suite à de nombreux dysfonctionnements sur le site de la commune, le conseil municipal accepte un chiffrage pour un nouveau site d'un montant de 2189€.

Le tournage d'une vidéo promotionnelle sur la commune a été décidé. La mise en place d'un PEDT (Plan Educatif de Territoire) pour Sucre d'Orge a été approuvé en mars par le conseil municipal. Ce document est établi en collaboration avec la municipalité, la CAF, la DSDEN de l'Ain, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports, les associations communales concernées et Sucre d'Orge. Il a pour objectif de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires.

La reconduction de la semaine scolaire de 4 jours sur la période de 2024/2027 est approuvée par le conseil.

Les comptes rendus du conseil d'école sont présentés au conseil municipal. Lors du compte rendu du mois de juin, le conseil est informé que, afin d'optimiser au mieux le temps scolaire, un contrôle plus strict des entrées et sorties sera mis en place à l'école à la rentrée de septembre. Et que le taux d'absentéisme de l'école (4.02%) est supérieur à la moyenne nationale (2.5%). Enfin, 165 élèves sont prévus à la rentrée 2024 où les effectifs sont particulièrement observés.

SUJETS DIVERS

- Le conseil municipal approuve la vente de plusieurs petites parcelles de terrain (pour régularisation à la demande de concitoyens), appartenant à la commune pour une superficie totale de 773 m².
- Le renouvellement de la convention de mise à disposition des agents communaux avec GBA, avec effet au 01/01/2024 est approuvé par le conseil municipal.
- Le recensement de la population initialement prévu en 2025 est finalement reporté en 2026.
- Une information est portée à la connaissance du conseil que la plateforme LIVI peut être utilisée pour consulter un médecin ou un spécialiste en visio.
- Le projet d'une voie douce pour aller à la plaine tonique ou pour rejoindre la voie verte à Jayat est évoqué.
- Suite au Conseil Syndical du syndicat des eaux, une information selon laquelle le prix du m³ d'eau potable augmente de 9 cts à compter du 01/04/2024, pour les communes de l'ex syndicat de la Moyenne Reyssouze, en raison d'une harmonisation des tarifs, est portée à la connaissance du conseil.



COMPTE RENDU 2^E SEMESTRE 2024

RÉAMÉNAGEMENT PLACE DU CAROUGE

Les trois premières propositions n'ayant pas été retenues, la SPL INTERRA a présenté en septembre 2 nouveaux projets de réaménagement de la place prenant en compte les souhaits de la Commune. Le choix s'est porté sur le projet 1.

Dès juin 2025, la bibliothèque s'installera dans les salles paroissiales où une remise en état préalable est nécessaire, Elle y restera pendant la durée des travaux.

Un chiffrage estimatif a été présenté aux Conseillers avec plusieurs options pour compléter l'aménagement de base.

Le Conseil a donné mandat à INTERRA pour l'exécution de toutes les démarches administratives et du suivi de chantier. Le Conseil accepte les honoraires de 117 009,00 € TTC.

Les dossiers de demandes de subventions seront déposés avec l'accompagnement de GBA et d'INTERRA.

MODIFICATION DU PLU

L'enquête publique s'est déroulée du 9 au 25 juillet 2024, conclue le 31 juillet par un avis favorable du commissaire-enquêteur dans son rapport.

Le Conseil approuve la modification de PLU par 13 voix contre 3. Une requête en annulation de cette décision a été enregistrée au Tribunal Administratif.

VENTE DE LA POSTE

Le Conseil a décidé de vendre la Poste sans intermédiaire. Mme et M. VANLERBERGUE ont acquis ce bien pour un montant de 140 000 € et ont créé la SCI GASMIVANLERBERGHE pour ce projet.

PROJET ATHÉLIA

Suite à la demande du Conseil, ATHÉLIA, promoteur immobilier, a retravaillé son projet de 12 logements sociaux incluant 4 T2. Le Conseil a approuvé la proposition par 14 voix contre 2.

M. CORBINEAU, directeur d'ATHÉLIA a présenté plus en détails le projet ; sa société se chargera de la construction et Dynacité en deviendra le gestionnaire.

Athélia a transmis une offre d'achat du terrain pour un montant de 70 000€ pour 2362 m² auquel viendra s'ajouter la taxe d'aménagement.

SALLES COMMUNALES :

Salle multimedia

Le Conseil a décidé d'augmenter le tarif de location pour les associations, qui passe à 130 € dès le 1er janvier 2025.

Un tarif est rajouté pour les collectivités, aligné sur celui des entreprises.

- location avec repas ou manifestation payante : 300 €

- location sans repas : 250 €

- assemblée générale, réunion : 100 €.

Ces tarifs n'incluent pas les charges de location de vaisselle, de la vidéo, de l'auto-laveuse ainsi que les frais de ménage.

Salle polyvalente et multimédia :

Afin de limiter le bruit lors des diverses manifestations privées, les sonos extérieures sont interdites, elles restent permises pour les manifestations musicales pendant les horaires autorisés.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIEA

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SIEA, prestataire de services, afin d'élargir sa prestation à l'élaboration du Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE). Le coût s'élève à 45 € HT.

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Le Conseil donne un avis favorable sur la conformité de la cartographie départementale.

CLECT

La commune de Malafretaz s'étant retirée du dispositif des TAP, une modification du périmètre de l'intérêt communautaire de la compétence équipements de loisirs « d'ultra proximité » est proposée par la CLECT et adoptée par le Conseil.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Ce document obligatoire, qui instaure des protocoles de gestion de crises éventuelles, est en cours d'élaboration. Ce document communal sera ensuite repris dans un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Concernant les commissions VOIRIE

Le Pont de la Rente, jugé impraticable par la société de diagnostics d'infrastructures BETEC, fait l'objet d'une étude de travaux. Le SBVR pourrait participer à l'étude et au réaménagement du cours d'eau.

Les travaux rue du Stade sont terminés. La société Aquachris a démarré le remplacement de la haie du stade.

La société CHANEL a terminé les travaux d'empiècement.

Les agents communaux ont été félicités pour l'entretien du cimetière.

AFFAIRES SCOLAIRES, COMMUNICATION.

Ecole : la rentrée s'est bien passée ; 166 élèves fréquentent l'école. Les familles sont investies, les résultats aux tests nationaux sont dans la moyenne haute et les projets pédagogiques riches.

Une ATSEM est venue compléter l'équipe du matin dans la classe de GS/CP à raison de 3h/jour d'école.

Un problème de sol dans les classes de l'école a été soulevé, L'entreprise BUIRON doit intervenir pour résoudre ce problème.

Bulletin Municipal 2025 : la société APOSTROPHE a été retenue par le Conseil pour la confection du bulletin. Une vidéo de la commune a été réalisée pour mettre en valeur ses atouts.

Bibliothèque : Une rencontre avec Mme BOUILLOUX, référente départementale des bibliothèques a eu lieu pour faire un état des lieux de notre offre culturelle et de nos projets. Un cahier des charges a été établi en accord avec le Département et les bénévoles afin de définir l'aménagement de la nouvelle structure.

AMÉNAGEMENT

Panneaux photovoltaïques

Le Conseil a donné pouvoir au Maire pour signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEM LEA pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de l'école.

La pré-réception des travaux d'installation de ces panneaux a eu lieu le 28 août 2024. 408 panneaux ont été posés dont 92 pour la commune qui fonctionneront dès le consuel établi.

Tous les documents ont été transmis à ENEDIS pour la mise en service.

Les tablettes de l'école ont été remises en service après remplacement des batteries par l'entreprise CHRONOPHONE.

Concernant la fibre optique, quelques foyers ne sont pas encore alimentés et de nombreuses malfaçons ont été relevées sur les installations.

PATRIMOINE

Des travaux de rénovation ont été menés dans les 2 logements au-dessus de l'ancienne mairie. Les loyers seront révisés.

La commune se dote, à proximité du terrain de foot, d'un pumtrack réalisé par les entreprises PLAYGONES (structure) et BENOÎT FRÈRES (terrassment).

Le coût total s'élève à 67 889,33 € (52 485,43 € + 15 403,90 €).

AFFAIRES SOCIALES ET PETITE ENFANCE

Un fichier des personnes vulnérables est proposé.

Les AG du Sou des Ecoles, du P'tit Resto et de Sucre d'Orge font ressortir beaucoup de dynamisme et des projets très nombreux. Sucre d'Orge est en quête de bénévoles.

DIVERS

EHPAD : Les chiffrages des travaux ont été reçus en Préfecture et une réunion de concertation a suivi. Une nouvelle manifestation rassemblant élus et de nombreux citoyens opposés au projet de fermeture s'est déroulée le 9 novembre 2024.

Le conseil approuve l'avenant n°1 de la convention qui valide le départ des communes d'Attignat, Cutafond, Saint Didier d'Aussiat et Saint Sulpice du groupement de commande pour la réalisation des travaux de voirie et de signalisation verticale.

Une rencontre a eu lieu avec M. Guy BILLOUDET, Vice Président Départemental délégué à la voirie qui a pu constater le mauvais état des routes départementales DIA (Bellevavre) et D1 (La Tournelle-Lescheroux) ainsi que du carrefour de Ponsonne.

Le conseil décide de mettre en place une amende de 150€ pour toutes personnes identifiées ayant effectué un dépôt sauvage de déchets.

La convention de prestations de services 2025-2027 pour la mise à disposition du personnel communal pour la gestion de la station d'épuration a été renouvelée.

Ecole publique

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

7 classes accueillent 166 élèves âgés de 3 à 11 ans.

Cette année scolaire, l'équipe enseignante est stable et les élèves sont répartis de la manière suivante :

- Mme Angélique Teppe, accompagnée de Fabienne Favre (ATSEM), a en charge la classe des PS composée de 26 élèves,
- Mme Catherine Egleme, accompagnée de Fabienne Daujat (ATSEM), a en charge la classe des MS composée de 22 élèves,
- Mme Séverine Bouilly a en charge la classe des GS / CP composée de 22 élèves,
- Mme Laurence Bourgin a en charge la classe des CE1 composée de 25 élèves,
- Mme Michèle Allard a en charge la classe des CP / CE2 composée de 25 élèves,
- M. Pierrick Desgouilles, complété le lundi (jour de décharge de direction) par Mme Thinnes Dana, a en charge la classe des CMI / CM2 composée de 23 élèves,
- Mme Audrey Paya, complétée par Mme Bejeannin Laurie les jeudis et vendredis, a en charge la classe des CMI / CM2 composée de 23 élèves.

La propreté des locaux est assurée par Mesdames Fabienne Favre, Fabienne Daujat, Anaïs Spinazze, Sandrine Daujat et Sabrina...



L'année scolaire 2023-2024 a été une belle année pour l'école. De nombreux projets ont été menés par l'équipe enseignante : un cycle rugby en partenariat avec le club de rugby de Montrevel-en-Bresse pour les élèves du CP au CM2, une journée KAPLA pour l'ensemble des élèves avec des intervenants du centre Kapla de Lyon, des animations proposées dans le cadre Tablo'vert et en partenariat avec

Grand Bourg Agglomération, une classe découverte de 2 jours au Centre EDEN de Cuisery pour les élèves de CP / CE1, la participation au Prix littéraire des Incorruptibles pour l'ensemble des classes, des projets Sciences en partenariat avec ALTEC pour les élèves de maternelle et de Cycle 3, la labellisation GENERATION 2024 en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, la participation à la Semaine Olympique et Paralympique, un projet Menuisier... et encore tant d'autres projets !



L'année 2024 / 2025 sera tout aussi riche :

un projet Musique avec Mathilde Dubois de l'école de musique pour l'ensemble des classes, un projet Poterie avec la céramiste Emilie Roux pour les élèves de PS et de MS, une initiation aux échecs avec M. Quartarraro pour les élèves de la GS au CE2, une classe découverte de 3 jours à Paris pour les élèves de CMI / CM2 et la visite de l'Assemblée Nationale avec le député de Circonscription M. Xavier Breton, un cycle Vélo pour les élèves de la GS au CM2, des projets d'accès à la culture (spectacles, pièces de théâtre, fête du Court Métrage, spectacles des Jeunesses Musicales de France)...

L'équipe enseignante de Foissiat remercie grandement le Sou des écoles pour les différents soutiens apportés : soutien humain, soutien financier des projets et de l'ensemble des actions menées...

L'équipe enseignante tient également à remercier les parents qui répondent présents pour accompagner et encadrer des ateliers, la mairie et les employés municipaux pour leur soutien et leur implication dans l'école, les associations partenaires comme le P'tit resto et Sucre d'Orge qui travaillent pour le bien-être des élèves ainsi que les personnes qui interviennent auprès des enfants dans le cadre des accueils bibliothèque, des activités sportives...

Tél. : 04.74.52.38.65

Mail : ce.0011129x@ac-lyon.fr



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 10 SEPTEMBRE 2024

Le 10 septembre 2024, à FOISSIAT les membres de l'association SOU DES ECOLES se sont réunis à la salle multimédia de Foissiat en Assemblée Générale Ordinaire, Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Les remerciements sont adressés aux conseillers, les parents d'élèves ainsi que les enseignants pour leur présence.

L'Assemblée est présidée par M. BAVOUX Jérémy co-président de l'association.

Il est assisté d'un secrétaire de séance, M. MOREL Jonathan co-président de l'association ainsi que de Mme MARQUENTOD Célia trésorière de l'association.



1-Le Bilan Moral et Le Bilan financier

Il a été fait lecture par M. MOREL du rapport moral. Il est rappelé que toutes les manifestations ne sont pas organisées dans l'objectif de créer des bénéfices et que certaines sont gratuites pour les enfants et/ou les parents (carnaval et arbre de Noël).

Le quine loto reste la manifestation la plus importante tant sur le plan financier que de l'organisation.

Il est rappelé que même si l'association à un nombre suffisant de membre que la participation des parents lors des manifestations est importante.

La parole est donnée à Madame MARQUENTOD pour présenter le bilan financier. Les comptes ont été vérifiés par B. HENRY et P. BOURIT le 27 août 2023. Le résultat de l'association est de 3440 €. Pour l'année scolaire à venir, la cotisation annuelle est proposée à 20 € par famille comme l'année précédente.

Le président de séance a mis aux voix, conformément à l'ordre du jour, le Rapport moral et financier : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quitus de l'année :

Le quitus est accordé à l'unanimité des membres présents.

2- Projection sur 2024-2025

Les manifestations 2024/2025 sont :

- *Photo de classe : Lundi 07 octobre 2024
- *Quine loto : Dimanche 08 décembre 2024
- *Arbre de Noël : Vendredi 20 décembre 2024
- *Carnaval : Samedi 15 mars 2025
- *Concours pétanque : Jeudi 29 mai 2025
- *Fête de fin d'année : Vendredi 27 juin 2025



3- Election des membres du conseil d'administration

Les sortants sont BAUD Audrey, BERNARD Joffrey, CHARVET Nicolas, CLERMIDY, Clément, FONTAINE Arnault, JAILLET Alysée, PONCIN Jérémy, SAUCHAY Thomas et SAUCHAY Florian que nous remercions pour leur investissement au sein du Sou des Ecoles.

Les entrants sont COMTET Nicolas, JOSSERAND Cyril, LAUBER Raphaël, MARQUENTOD Laura, MICHELON Lucas, SAUCHAY Romane et SCHMITT Yannick.

Nous leurs souhaitons la bienvenue.

L'assemblée renouvelle les autres membres du conseil d'administration : Audrey DAUJAT, Amarilys SAUCHAY, Cindy MICHELON, Jérémy BAVOUX, Aurélien PONCIN, Marion SALVADE, Jonathan MOREL, Kevin DAUJAT, Chloé PHILIPPE, Julien FAVIER et Célia MARQUENTOD.

L'assemblée générale adopte cette résolution à l'unanimité.

Conclusion :

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidé pour l'organisation et la réalisation de toutes ces manifestations.

Ces manifestations sont un succès et nous permettent de financer les sorties pédagogiques des enfants et d'acheter du matériel.

Nous remercions l'équipe enseignante pour leur implication au sein du Sou des Ecoles. Leurs projets, toujours innovants sont une source de motivation pour nous. Avant de laisser la parole à Monsieur le conseiller, Nous remercions la Mairie pour son soutien moral et financier essentiel. L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h25. Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

ASSOCIATION SUCRE D'ORGE

247 rue du stade- 01340 Foissiat

Tél : 04-74-52-35-18 Mail : sucredorge01@orange.fr

Contact : Anne-Sophie, Directrice

Rachël, Directrice adjointe

*N'hésitez pas à nous rejoindre
sur notre page Facebook
Sucre d'Orge Foissiat !*

L'association Sucre d'Orge gère l'accueil Périscolaire et le centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires). Elle organise également un mini camp et des sorties exceptionnelles tout au long de l'année. C'est une association loi 1901, constituée d'un bureau et d'un conseil d'administration, gérée par des bénévoles.

L'Adhésion à l'Association est de 22 € pour les résidents de Foissiat et de 27€ pour les communes extérieures.

Les enfants sont accueillis à partir du moment où ils sont scolarisés à l'école jusqu'à 12 ans. Tout au long de l'année, ils sont encadrés par Anne Sophie, Rachël, Thibaut. Chaque mardi, Loris, un intervenant en BJEPS APT, propose aux enfants diverses initiations sportives. L'accueil périscolaire proposera durant l'année divers intervenants certains soirs (création de bijoux, mandala, échecs, belote, pétanque...) La structure dispose de renforts animateurs BAFA sur les périodes de vacances scolaires. Nous accueillons régulièrement des stagiaires dans le cadre de leur scolarité.

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

- Du Lundi au Vendredi de 7h à 9h et de 16h30 à 19h00
- L'accueil est réservé aux enfants scolarisés à l'école de Foissiat. Les déplacements se font par groupe (maternelle et primaire).
- Le goûter est préparé et pris au centre.
- **Pas d'inscriptions au préalable.**

FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

Mercredi : de 7h à 19h

- Accueil à la carte, (journée, demi-journée, avec ou sans repas...)
- Accueil des enfants scolarisés de 3 ans à 12 ans de Foissiat ou des communes extérieures ; un programme est envoyé pour chaque période.
- **Inscriptions obligatoires jusqu'au lundi qui précède jusqu'à 19h,**
- Les repas sont pris au P'tit Resto via la société de restauration RPC.
- Nouveauté : une sortie exceptionnelle (hameau du père Noël, Touroparc, accrobranche...) sera proposée chaque trimestre.

Vacances scolaires : de 7h à 19h

- Accueil à la carte, (journée, demi-journée, avec ou sans repas...)
- Accueil des enfants scolarisés de 3 ans à 12 ans de Foissiat ou des communes extérieures
- **Inscriptions obligatoires une semaine maximum avant le début des vacances**
- Les repas sont pris au P'tit Resto



Des plannings sont établis pour les mercredis et vacances scolaires. Pour les vacances un planning pour les 3-6 ans et un pour les 6-12 ans avec des thèmes différents.

Au programme, de nombreuses animations telles que des activités manuelles, grands jeux, ateliers cuisine, jeux sportifs, balades ainsi que de nombreuses sorties (baignade, bowling, cinéma, aquarium, sortie neige...) Un mini camp de 4 ou 5 jours est proposé durant les vacances d'été aux enfants à partir de 8 ans. Le lieu et la thématique peuvent varier d'une année sur l'autre.



TARIFS 2024-2025

PÉRISCOLAIRE	QF - 900	QF + 900
½ heure	1.05 €	1.20 €
Goûter	0.70 €	0.70 €

CENTRE DE LOISIRS	CAF		MSA	
	QF <900	QF >900	QF <900	QF >900
Demi-Journée	6.50 €	7€	6.5€	7 €
J+R	17.75 €	18.75 €	17.75 €	18.75 €
Repas	4.75 €	4.75 €	4.75 €	4.75 €
Sortie avec repas	19 €	20 €	19 €	20 €

L'association a adhéré au Label « Loisirs équitables » ; des aides sont possibles pour les vacances et mercredis, en fonction de votre coefficient. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

AIDES ET MOYENS DE PAIEMENT

Les règlements se font par chèque, espèces, chèque ANCV, CESU.
Les aides des CE, sont acceptées.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour tout autre renseignement. Nous vous accueillons avec plaisir !!!!



Fermeture du Centre de loisirs

En été :
du 02/08/2025 au 22/08/2025

En hiver :
à définir selon le calendrier de l'éducation nationale



Membres du bureau

Présidente : MOREL Virginie
Trésorière : Alexandra VANHEMSHOOTE
Secrétaire : Olivia HELLEMANS
Membres du bureau : BERNARD Adeline, Vanessa LAUREAU,
Claire COMMARET, Karine GAGLIARDI, PERRAT Charlotte
Représentantes de la commune : Mmes DUBOIS et MERLIN

Le P'tit Resto

Le restaurant scolaire « Le P'tit Resto » est une association gérée par des parents bénévoles. Il prend en charge les enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire de Foissiat durant le temps périscolaire.

Otilia FAUVET, Rachel LADRE, Elisabeth LAMBERT, Catherine VIVIER, Thibaut MAITRE et Anne Sophie DUVERNNE sont présents pour encadrer et assurer le bon déroulement du temps de restauration.

Depuis Janvier 2020 pour assurer les repas des enfants, l'association fait appel à RPC, une entreprise extérieure, spécialisée dans la restauration scolaire, basée à Manziat.

Via un planning d'inscription sur le logiciel ROPACH, les parents peuvent en toute autonomie inscrire leur(s) enfant(s) à l'année, ou bien la veille avant 10h pour le lendemain, ainsi que le vendredi avant 10h pour le lundi.

Les enfants non-inscrits au préalable peuvent manger avec une majoration du prix du repas.

« Le P'tit Resto » accueille les enfants du centre de loisirs Sucre d'Orge les mercredis et lors des vacances scolaires. Les inscriptions pour les repas se font directement auprès de la direction du centre de loisirs.



Les Tarifs 2024/2025 sont identiques aux années précédentes, soit 4.75€ pour les enfants et 5.75€ pour les adultes

Pour les enfants non-inscrits à l'avance, le tarif est de 6.50€

L'association continue son engagement via RPC dans le plan d'action visant à sensibiliser les enfants et les parents sur l'origine et la qualité de l'alimentation avec les labels « Bio » et « Origine Française ». La loi Egalim est appliquée au sein de la cantine.

Les menus sont accessibles via le logiciel ROPACH.

Manifestations 2025

- 21 février : Vente de vins
- 18 avril : Vente de plants et graines
- 1^{er} mai : Repas de la course pédestre
- 9 septembre : Assemblée générale.

Membres du bureau

Bienvenue à :
Angéline JOSSERAND, Camille PACCOUD, Manon MICHELLON,
Candice HENRI et Céline Comtet.

Au revoir et merci beaucoup à :
France MEUNIER et Roseline GERAY

Co-présidentes : Emmanuelle PAUGET et Clémence REGE
Vice-président : Yannick RUPANI
Trésorière : Alexia CONVERT
Trésorière adjointe : Aurélie MICHEL
Secrétaire : Sophie GERAY

Membres : Ludivine CLERMIDY, Marine FARGUE, Coralie MONGET,
Mallory CURT, Angéline JOSSERAND, Camille PACCOUD,
Manon MICHELLON, Candice HENRI, Céline COMTET
et Benjamin LACHAUX.



Bibliothèque

La Vie Associative

La bibliothèque peut offrir une grande variété de livres grâce à un fond riche de 4500 ouvrages répartis entre adultes et enfants.

L'abonnement à la bibliothèque permet l'accès à la médiathèque de Montrevel.

Cette année, la DLP (Direction de la Lecture Publique) ajoute une offre numérique (film, musique et presse).

Vous pouvez vous renseigner auprès des bénévoles !

En janvier, nous avons reçu l'auteur local, Robert Ferraris, venu présenter son dernier livre.

En mai, nous avons accueilli la traditionnelle exposition photos de Pierre Beaucourt, accompagné cette année de Monsieur Cormorèche.

En juin, avait lieu l'animation « petit lecteur ». Nous avons reçu six familles et chacune est repartie avec un livre offert par le département de l'Ain.

En juillet, a eu lieu l'exposition photos d'Olivier Flour, mettant en valeur les résidents de L'EHPAD « Les Blés d'Or ».

Les élèves de l'école bénéficient chaque mois d'un moment de lecture, animé par les bénévoles.

Heures d'ouverture :

Mercredi : 15h - 17h sauf juillet et août

Samedi : 9h30 - 12h

Fermée pendant les vacances de Noël



Prochaines animations

- 7 mars Assemblée Générale
- 17 et 18 mai Exposition photos de P. Beaucourt et L.Mel,
- 14 juin Petit lecteur

Membres du bureau

Présidente : ANTHONIOZ Patricia
Trésorière : FAVIER Evelyne
Secrétaire : BILLOUD Sophie

40 ans

BANQUET DES CLASSES 2025

Toute l'équipe de la classe 85 prépare activement le banquet des classes qui se déroulera les **2 et 3 mars 2025**.

Les inscriptions seront ouvertes par courrier dès la fin d'année et lors de permanences les 2 et 9 février.

Membres du bureau

Co-présidents : Émilie Grefferat et Thomas Lenglet
Trésoriers: Pauline Deniau et Alexandre Saulnier
Secrétaires: Marie Darnand et Audrey Baud





UNE ANNÉE RICHE POUR LE COMITÉ DES FÊTES

L'année écoulée a été particulièrement riche en événements et en émotions pour notre comité des fêtes. Grâce à l'engagement et à la passion de tous les membres, nous avons réussi à organiser toutes nos manifestations.

Le Bal des Conscrits

Le Bal des Conscrits début janvier. Cette soirée a réuni les jeunes autour de la danse et de la musique, créant une atmosphère joyeuse et conviviale.

La Fête du Cochon

La Fête du Cochon a elle aussi été un moment fort de notre calendrier. Ce rendez-vous gastronomique a permis de rassembler les habitants.

La Vogue et la Soirée Côtelettes

Notre traditionnelle vogue a une fois de plus connu un franc succès. La soirée côtelettes a été de nouveau très appréciée. Les attractions foraines et les animations ont également offert des moments de plaisir aux petits comme aux grands.

Un Final Éblouissant avec le Feu d'Artifice

Un magnifique feu d'artifice a illuminé le ciel, offrant un spectacle éblouissant qui a émerveillé tous les spectateurs.



La Course du Lundi

La course du lundi a ajouté une touche sportive à nos festivités.

Cette compétition a attiré de nombreux participants.



La Chorale La Galère

Nous sommes honorés d'avoir accueillis pour la 2^e année la Chorale La Galère ainsi que Voidum, un ensemble vocal renommé pour sa passion et son talent exceptionnel.

Nous tenons à vous remercier pour votre présence et votre soutien lors de nos manifestations.

C'est avec un réel plaisir que l'ensemble du comité se consacre à l'organisation et à l'animation de ces moments de convivialité.

Ludivine

Tarifs et location de matériel

- Remorque frigo association : 50,00 €
- Remorque frigo particulier : 60,00 €

P. BALANDRAS 06.62.10.52.74

- Cafetière : 10,00 €
- Plancha 120X40 : 60,00 €
- Toaster (grill, tartines) : 15,00 €
- Vaisselle (forfait 50 couverts) : 20,00 €

E. HENRI 06.01.30.48.54

- Structure bâchée : 80,00 € (50,00 € à la réservation)
- Tables : à partir de 4 € (selon la disponibilité des modèles)
- Chaise seule : 0,30 €
- Mange debout : 3 €

N. DUBOIS 06.20.92.06.72

Réservation du matériel

- **Pour les associations :** Merci de prévenir le plus tôt possible, les responsables pour réserver le matériel dont vous avez besoin pour vos manifestations.

Rappel important: Merci de rendre le matériel propre et en état et de le ranger à sa place.

- **Pour les particuliers :** Les réservations pour la location se font auprès du responsable de matériel. Merci de rendre le matériel propre.

De plus nous vous informons que toute annulation qui sera effectuée moins d'un mois avant la date de la manifestation, sera facturée à hauteur de 50% du montant total.



Membres du bureau

Présidente : Ludivine CLERMIDY
Vice président : Vincent ESPOSITO
Secrétaire : Nathalie LONGERON
Secrétaire adjointe : Christiane DAUJAT
Trésorier : Alain DAUJAT
Trésorier adjoint : Marion DAUJAT

Membres : Ballandras Philippe, Brevet Margot, Daujat Kevin, Dubois Nicolas, Gauthier Jean Luc, Gavand Benjamin, Henri Emmanuelle, Pin Sébastien, Schmitt Yannick, Tisserand Lionel, Veillet Yoann, Renoud Bruno



L'année 2024 fut une année riche pour la Lyre Bressane.

Comment ne pas évoquer le Festival de musique du groupement Bresse Revermont qui a eu lieu en juillet. De l'avis de tous, musiciens, bénévoles, spectateurs, ce fût une immense réussite. L'ensemble de la Lyre Bressane tenait à remercier toutes les personnes qui ont œuvré lors de cette magnifique journée, mais aussi lors des réunions des commissions, des soirées de confection des fleurs et des décorations, des journées de confection des chars, tous plus beaux les uns que les autres. Nous remercions également



chaleureusement Didier Bouilloux d'avoir accepté de relever ce défi, en acceptant la présidence du Festival. Un beau moment de convivialité et de partage qui prouve une fois de plus, que notre village sait organiser et accueillir de beaux événements comme celui-ci. Place en 2025 à Saint-Jean-sur-Reyssouze !

Nous n'avons pas eu la joie d'accueillir de nouveaux musiciens cette année, mais nous saluons tout de même l'arrêt de 2 musiciens, Françoise et Jean-François Chomaz. Nous les remercions pour leur implication tout au long de leurs nombreuses années de présence au sein de la Lyre. Amandine Fernandes a également choisi d'arrêter cette année. De plus, après 5 ans de présidence, Mathilde Dubois a également émis le souhait de passer la main. Nous la remercions pour l'ensemble du travail accompli, avec à la clé, un festival réussi et une école de musique en pleine croissance. Merci !

Malgré l'année chargée, nous avons organisé la fête de la musique, et même si le temps n'était pas de la partie, les enfants de l'école de musique ont pu se produire avant de laisser la scène au PC Brass Band puis au groupe Man'Zelle. Nous espérons vous voir nombreux pour la prochaine édition qui aura lieu le 28 juin 2025, sous une autre forme.



Membres du bureau

Président : Vincent PICARD
 Vices-Présidents : Philippe DEBOST et Johan COMAS
 Trésorière : Christiane PONSARD
 Trésorier Adjoint : Christian BURTIN
 Secrétaire : Lucie COCHET
 Secrétaire Adjoint : Jean-Noël BLANC
 Directeur : Raphaël MATARIN
 Directeur défilés : Nicolas PONSARD

Vous pourrez également nous retrouver tout au long de l'année pour nos habituelles prestations comme lors de la cérémonie des vœux du Maire et les cérémonies de commémoration, le carnaval, le banquet des classes, la fête patronale, le concert de Noël mais surtout lors de notre concert de printemps qui aura lieu le samedi 5 avril 2025, ou nous aurons l'occasion d'accueillir, pour la 2^e partie, l'Union Musicale de Manziat. Nous vous souhaitons une très belle année 2025, en musique bien sûr !

Clin d'oeil au Festival 2024

Thème Les Pays Européens



Quartier Les Pérouses - La Rente
Bonne Fontaine - La Ronge : LA SUISSE



Quartier Malempan - Le Tiret
Champ Jacob - Grange Neuve : LA FRANCE



Quartier Les Coupees - Le Mollard
Le Chenevier - Bois du Tiret - La Sarrée : L'ESPAGNE



Quartier Curtil Bally - Petit Vallon
Les Eglantines - HLM - Les Renoncules : L'ECOSSE



Quartier Bezentet - Laval
Dombournu - Court d'Amont : LES PAYS BAS

Quartier Grande Belle-Vavre
Ponsonne - Quintes : LA GRECE



Quartier Montclair – Curtil Volant
Pré Michel – Etang Neuf – La Forêt : L'ITALIE



Quartier Champ Battu – Les Capettes
Les Arfines – La Chevrette – Les Bouchardières
Les Teppes de l'Air : LE DANEMARK



Quartier Corcelles – Les Orcières – La Berthilière
– La Corboye – La Potière – Le Polet : LE PORTUGAL



Quartier Chamandre – Barges
Droiselles – Bois de Chamandre : L'IRLANDE



Quartier Les Clermonts – Les Gagères
Petite Belle Vavre – Le Pressoir : LA BELGIQUE



Quartier Bézent – Monnet des Bois
Mollard Haut – Les Sables : L'AUTRICHE

Ecole de Musique

Cette année dernière, notre école de musique a encore joué son rôle de formatrice de nouveaux musiciens.

Les élèves ont eu l'occasion de chanter à l'église, lors du concert de Noël, à l'occasion de la fête de la musique organisé par la Lyre Bressane, puis au Festival de Musique.



Les musiciens eux, ont participé à une audition où tous les élèves instrumentistes jouent un morceau ou deux chacun, en solo ou en petits groupe. Quant-à l'orchestre junior, dirigé par Noémie et Nicolas, il a eu l'occasion de se produire à la fin de l'audition et à la fête de la musique.



Pour l'année 2024/2025, les cours de formation musicale sont assurés par Mathilde et Nathalie. Elles donnent aussi des cours, respectivement de saxophone et flûte. 5 autres professeurs assurent la formation à la clarinette, saxophone, hautbois, trompette, baryton, trombone, et percussions.



Conseil d'administration

Président : Jean PONSARD
 Vice président : Jean-Noël BLANC
 Trésorier : Philippe DEBOST
 Co-secrétaires : Véronique GONNU, Marion SALVADE
 Membres : Johan COMAS, Jean-Christophe GAUTHERIN,
 Marie MERLE, Maryline SAULNIER

Au cours de l'année 2025, tous ces jeunes se produiront à l'occasion du Concert de Noël le 15 décembre, lors d'une Audition à la Salle Multimédia le 23 mai ainsi qu'à la Fête de la Musique le samedi 28 juin.

De plus, une matinée « inter/orchestres juniors » est prévue le 25 mai à la salle multimédia, avec les élèves de Viriat. Ils exécuteront des morceaux en communs.

A la rentrée de 2025, un 1^{er} groupe d'élèves intégrera la Lyre Bressane. Ce sera un très grand moment pour eux et pour nous, les membres de la Lyre Bressane, qui avons grandement besoin de ces jeunes, pour perpétuer notre harmonie.

Cette année sera encore une année riche en projets et initiatives.

Nous vous souhaitons une excellente année 2025.

Foyer rural

Cette association a été mise en sommeil en 2021 par manque de bénévoles. Seule l'activité cinéma continue de projeter des films récents, parfois encore à l'affiche dans les salles, un mardi toutes les trois semaines, à la salle multimédia. Le foyer rural est une association animée par des bénévoles pour proposer diverses activités sportives et culturelles pour toutes les générations. Si vous souhaitez relancer cette association, faites-vous connaître !!

Le Comité de fleurissement est composé de 30 bénévoles.
Le Président remercie chaleureusement tous ces adhérents qui s'investissent tout au long de la saison pour la préparation du terrain, le tamisage de la terre, l'agencement, les plantations, l'arrosage, l'élagage, le nettoyage, dans le but de rendre notre village beau et attrayant,

Fleurissement

La Vie Associative

*Fleurs des champs libres et parfumées
Dans la nuit sombre rêvent de métamorphose
Fraîches et apaisées dans la rosée du matin
Éclatantes de beauté sous le soleil
Dansantes et ondulantes au vent
Fatiguées et étiolées au jour tombé
L'heure du déclin à sonnée
Certaines ne verront plus l'aube pointer
D'autres renaîtront de la terre nourricière
S'épanouiront dans la lumière
Offriront leur nectar aux visiteurs pollinisateurs
Pour que la continuité de l'espèce opère.*



Membres du bureau

Président : Georges Robin
Trésorier : Gervais Millet
Secrétaire et adjointe : Georgette Robin et Michèle Dubois
Membres : Daniel Giroud – JM Egleme – Daniel Piroud –
Claudette Guillemot – André Ferrandi



Anciens combattants



Comme chaque année, les Anciens Combattants de Foissiat étaient présents aux deux cérémonies ; celle du 8 mai et celle du 11 novembre 2024. Ces cérémonies ont attiré beaucoup de monde comme à l'habitude. Cet attrait fait très plaisir à nos anciens. Il est une preuve de l'intérêt particulier que les habitants portent au devoir de mémoire.



Après l'apéritif offert par la Commune, les Anciens Combattants et leurs épouses se sont retrouvés au restaurant pour un bon repas de cohésion.

P'tit dej

La Vie Associative



Le 15 octobre 2024, l'association du P'tit Dèj remettait le chèque correspondant aux bénéfices de la manifestation du 2 juin à l'association Enfant'Ain, pour la deuxième année consécutive.

607 petits déjeuner ont été servis par nos indispensables bénévoles ce premier dimanche de Juin 2024 devenu incontournable dans notre village.

Un grand merci aux bénévoles, aux commerçants partenaires, aux donateurs (associations et autres) ainsi qu'aux reporters de nos journaux locaux.



L'année prochaine, une nouvelle association sera choisie et bénéficiera à son tour des dons et bénéfices de la matinée du P'tit Dèj fixée au 1^{er} juin 2025.

Nous vous donnons donc rendez-vous ce dimanche 1^{er} juin 2025. Et pour ceux qui ne connaissent pas encore ce moment, n'hésitez pas, venez découvrir une agréable matinée pleine de rencontres et de solidarité.

Membres du bureau

Présidente Angélique HENRI 06 79 63 64 80
Trésorier : Bruno RENOUD
Membres du bureau : Nicolas DUBOIS Sophie FONTAINE
Jean Michel GUILLEMOT Isabelle DUBOIS



FNACA

LE COMITÉ CANTONAL DE LA FNACA DE MONTREVEL-EN-BRESSE Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie



Les effectifs de la FNACA sont inexorablement en baisse. Pour Foissiat, il y a 26 adhérents dont 10 adhérentes.

La FNACA de Montrevel organise un couscous en février et un méchoui en juin. Les adhérents continuent de commémorer le 11 novembre 1918, le 8 mai 1945 et le 19 mars 1962 car ne pas participer c'est oublier !!



Sapeurs-pompiers



Caporaux : David GERBER, Jessika JACQUET, Arthur PIN et Sébastien SPINAZZE
Caporal Chef : Cyril JOSSERAND
Sergent : Stéphane DAUJAT
Sergent-Chef : Michael CURT et Alexandre SAULNIER
Adjudant Chef : Hervé GIROUD, Eric LUZY et Christophe POUSSET
Merci à toutes et tous pour votre implication au sein du centre.

Interventions 2024 : 49 au 1^{er} novembre

Secours a la Personne: 38
Accidents voies public: 6
Incendies: 0
Opérations diverses: 5
Section Jeunes Sapeurs Pompiers de la Plaine Tonique 2024 2025
7 jeunes ont intégré la section dont Zoé FONTAINE de Foissiat.

Décès

Une pensée particulière pour Marc HENRI ancien Sapeur Pompier et son épouse qui nous ont quittés cette année.

Cette année, Alyson GRANDEMANGE et Ambre PAUGET, toutes les deux issues de la section JSP de la Plaine Tonique, viennent renforcer l'effectif féminin du Service Local d'Incendie et de Secours (SLIS) de Foissiat.

En parallèle des quarante heures de Formation de Maintien des Aptitudes et de Perfectionnement des Acquis, nous avons effectué au mois de mars un exercice d'évacuation à la garderie Sucre d'Orge. Fin mai, nous avons effectué une manœuvre conjointement avec les Centres de Secours de Foissiat, Montrevel en Bresse et Marboz pour feu de silo de sciure, à la scierie, avec la prise en charge de deux victimes. Enfin, début juin, nous avons effectué une manœuvre à l'école primaire.

Formations

Au mois de juin une formation « Départemental Chef d'équipe protection » avec l'aide du service formation du SDIS a eu lieu au SLIS de Foissiat. A l'issue des 4 jours, 8 stagiaires ont été validés dont 4 de Foissiat.

Lors de la cérémonie du 11 novembre M. le Maire a procédé à la remise les distinctions suivantes :

Médailles :

De 20 ans à Hervé GIROUD, et 10 ans à Benjamin GAVAND.

Grades supérieurs :

1^{er} classe : Alyson GRANDEMANGE et Ambre PAUGET

Amicale des pompiers

En début d'année, l'amicale a réuni les anciens sapeurs-pompiers ainsi que les actifs lors d'un moment de convivialité au centre d'intervention. Cet échange multigénérationnel fut un moment de partage fort apprécié de tous.

Fin juin, un groupe de pompiers actifs et d'anciens pompiers accompagnés des conjoints ont passé un week-end au zoo Parc de Beauval.

En Juillet, le corps communal a participé à la sécurisation du Festival de musique organisé par la Lyre Bressane.

Les pompiers du centre ont participé

à diverses activités sportives dont le parcours sportif cantonal qui a eu lieu à Malafretaz au mois d'avril, à l'Open de golf national des SP et au cross départemental à Val-Revermont.

Le début de l'automne a été marqué par notre 3^e édition de la « fête de la bière » animé par les groupes les Ouailles Notes et les Why Notes. Nous vous donnons rendez-vous le samedi 11 octobre 2025 pour la 4^{ème} édition.

L'amicale remercie l'ensemble des habitants de la commune ainsi que les commerçants pour leur

accueil lors de notre distribution de calendriers. Les dons reçus nous permettent, en complément des dotations de la commune, d'investir dans du nouveau matériel.

Membres du bureau

Co-présidents : Delore Valentin et Jossierand Cyril
Trésorier : Daujat Stephane
Trésorier Adjoint : Jessika Jacquet
Secrétaire : Pin Arthur

Contact

amicale.pompier.foissiat@gmail.com

Société de Chasse

La société de chasse compte à ce jour 68 adhérents dont 2 chasseresses.

La chasse aujourd'hui est principalement un loisir qui vise à réguler les populations de gibiers. Mais c'est aussi une nécessité pour réguler des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Elle permet également de redécouvrir ce que la nature renferme et de faire partie d'une communauté qui se caractérise par la diversité socio-professionnelle et inter-générationnelle.

La chasse à tir est encadrée par des plans de chasse ou de gestion. C'est une activité surveillée et contrôlée par des agents fédéraux. Elle se pratique avec une arme obligatoirement déclarée. Durant la saison, le mardi et le vendredi sont des jours de non chasse afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier.



Membres du bureau

Présidente : Georgette Robin
 Trésorier : Jean Louis Favier
 Secrétaire et adjoint : Vincent Egleme et Jean François Gavand
 Responsable battue : Gérard Henri
 Membres : Cordier Mickaël - Egleme Denis - Guyon Cléo
 Larme Christophe - Lombard Jordan - Pin Alexandre - Pin Joël

Manifestations 2025

22 février : Banquet des chasseurs/exploitants
 02 et 03 août : Ball-trap et repas champêtre
 29 août : Assemblée générale
 11 octobre : Vente de cochonnaille

ART.com

L'association ART.COM a été un peu absente ces dernières années, peut-être en partie à cause du COVID qui nous a tous ralenti et qui a vu disparaître notre beau feu d'artifice, ses marrons et ses tartines.



Mais le COVID n'est peut-être pas le seul fautif...
 En effet les visages de nos commerces locaux ont pas mal

changé ces derniers temps :

- Thierry Peulet a cédé son salon de coiffure à sa fille Manon ce qui lui a permis d'agrandir son cocon.
- Alain Sauchay a quitté son garage auto et l'a laissé dans les mains de Damien,
- Patrick Curt se rend désormais dans son ex-entreprise en vélo pour accompagner son successeur.
- Bernard Henri, lui, se repose après une carrière presque intégralement à son compte.
- Philippe Poncin a passé les pinceaux à son fils Aurélien.
- François Bochard devrait avoir de quoi se chauffer pour les futurs hivers après avoir arpenté les forêts.
- Jean Ponsard a éteint définitivement les lumières de son entreprise.



Ces jeunes retraités ont tous été très actifs au sein de l'association ART.COM et sont la preuve que le commerce et le lien social sont très importants dans nos villages. Heureusement, de nouveaux visages arrivent à Foissiat et ces jeunes entrepreneurs comme Aurélie Tournoi (prothésiste ongulair) et Nicolas Charvet (plombier) acceptent de prendre la suite dans l'association pour continuer à faire vivre le commerce local.

Si vous êtes installés professionnellement sur la commune, vous serez évidemment les bienvenus pour compléter l'équipe des artisans commerçants. Le but étant de faire connaissance et de se faire connaître.

Les chèques Tonic, sont des chèques cadeau d'une valeur de 10 euros, disponibles à la vente au salon de coiffure Ang'elle Coiff et utilisables dans les commerces de Foissiat, Attignat et Montrevel en Bresse qui porte un stickers « cheq'tonic ».

Liste des commerçants sur le site <https://www.cheqtonic.fr>

Membres du bureau

Co-présidents : Aurélie Tournoi 06 64 82 82 13
 Nicolas Charvet : 06 03 85 97 88
 Trésorière : Manon Peulet
 Secrétaire : Emmanuel Bouvard

L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG FOISSIAT-ETREZ UNE SOIXANTENAIRE BIEN ALERTE !

Bilan moral

Pour l'année 2023, un total de 165 dons et l'arrivée de 9 nouveaux donneurs (euses), principalement des jeunes avaient été enregistrés. Pour 2024, les 4 collectes organisées ont permis de prélever 163 personnes, et parmi elles, 6 nouvelles de moins de 20 ans. Le nombre de dons se maintient, ce qui est encourageant, notamment grâce à l'arrivée de nouveaux donneurs.



Un grand MERCI à tous ces fidèles donneurs (euses) et un grand BRAVO à tous ces nouveaux et jeunes.

En 2025, les collectes auront lieu le jeudi 6 février, le mercredi 11 juin, le mercredi 13 août et le jeudi 20 novembre, de 16h à 19h, à la Salle Multimédia de Foissiat.

Réservez le créneau horaire qui vous convient via le site : <https://dondesang.efs.sante.fr/>

Activités et manifestations en 2024

Début janvier, les 7 amicales du secteur Bresse, dont celle de Foissiat-Etrez, ont proposé une initiative insolite et innovante de promotion, en partenariat avec 13 boulangeries, qui ont vendu des galettes des rois contenant des fèves sur le thème du Don du Sang.



Cette opération a été très positive et sera reconduite en 2025.

L'Assemblée Générale de l'association qui s'est tenue le vendredi 23 février a permis d'officialiser le partenariat de la commune de Foissiat pour le don du sang et de remettre diplômes et insignes à 8 donneurs et donneuses assidus(ues).



La fête des gaufres au blé noir les 23 et 24 mars a été un plein succès.

La journée détente annuelle, le samedi 8 juin a permis à tous les membres de l'Amicale et leurs conjoints (tes), de passer un moment fort sympathique et agréable.

Une forte délégation de l'Amicale



était présente du 9 au 11 mai au 44^e Congrès National des Donneurs de Sang bénévoles, organisé cette année à Bourg-en-Bresse. Ce fut un moment très enrichissant.

Le 7 mars, nous recevions à Foissiat les représentants des Amicales du secteur Bresse, pour une réunion d'information et d'échanges.

Nous étions présents également le 16 mars à l'AG de France ADOT 01, le 1^{er} mai sur la course nature à Foissiat, le 6 septembre au forum des associations à Bresse-Vallons, le 7 septembre à Perrex, lors de la journée

Don du sang

La Vie Associative

pétanque de l'Union Départementale et le 21 novembre à un match de la JL.

Et voilà 2025 !

En 2025, notre Amicale soufflera ses 60 bougies !

C'est en effet en mars 1965, à l'initiative de Mrs Cyrille DION et René BASSET, que fut fondée l'Amicale des Donneurs de Sang de Foissiat, qui deviendra en 1967, l'Amicale de Foissiat-Etrez. Six présidents (tes) se sont succédé en 60 ans : René BASSET, Maggy SAUCHAY, Gérard CHOSSAT, René GIROUD, Michel SAINT-SULPICE, et depuis 2005, Aurélie JAILLET.

Cet anniversaire sera fêté lors de l'Assemblée Générale du 14 février 2025.

L'Amicale des Donneurs de Sang Foissiat-Etrez vous souhaite une belle et sereine année 2025.

Manifestations 2025

Pour l'Epiphanie, début janvier, opération galettes des rois avec la participation de la Boulangerie Maître de Foissiat.

- Vendredi 14 février à 19h30 : Assemblée Générale et les 60 ans de l'Amicale à la Salle Multimédia de Foissiat (sur invitation).
- Samedi et dimanche 12 et 13 avril : Fête des Gaufres à la Salle Polyvalente de Foissiat.
- Samedi 6 septembre : Concours de pétanque de l'Union Départementale à la Salle Multimédia.

Contact

Mme Aurélie JAILLET
Présidente de l'Amicale
06 10 90 42 82
aurelie.jaillet01@orange.fr

Basket club

La Vie Associative

L'assemblée générale du 23 juin 2024 est venue clôturer la saison 2023-2024. Le bilan est très encourageant, toutes les équipes ont profité de l'Espace Multi-Sports sur la saison complète.

Les résultats sont très satisfaisants pour la saison 2023-2024, puisque nous avons vu la victoire des U15 filles en 2^e série départementale, la victoire des séniors garçons, qui pour leur première année, sont champions de l'Ain DM3, ainsi que le beau parcours des U18 filles qui s'inclinent en demi-finale 2^e série.

Les U18 ont aussi été championnes de l'Ain 3x3 et ont participé aux finales régionales.

Félicitations à ces 3 équipes pour leur très beau parcours.

Lors de la saison 2023-2024, à Foissiat, a été organisé le Tournoi Annie FAVIER, le premier tournoi du club. Le comité a aussi confié au club de Foissiat deux manifestations qui regroupent tous les clubs du département ; le challenge benjamin avec 50 joueurs U13 venus de tout le département pour faire des épreuves techniques et un tournoi de sélection avec la participation de la sélection de l'Ain et celle de la Saône-et-Loire.



Pour la première fois le club a participé à un voyage en Espagne. Environ 20 joueurs et joueuses (U15, U18 et séniors) et 4 bénévoles ont pu participer à un tournoi à MALGRAT DE MAR.

Pendant la saison 2023-2024, 6 joueurs(ses) U11 ont pu s'entraîner avec des U11

d'autres clubs lors de séances organisées par le comité et 2 joueurs(ses) U11 ont participé à l'All-star U11 (événement du comité rassemblant les meilleurs U11 du département).

Une joueuse U13 est sélectionnée pour participer au TDE (tournoi regroupant toutes les sélections d'Auvergne Rhône-Alpes et de Bourgogne Franche-Comté) et une joueuse U12 a participé avec la sélection de l'Ain au tournoi Milou (tournoi avec les sélections de Bourgogne Franche-Comté).

Pour la saison 2024-2025, le basket fitness et le basket loisir sont reconduits. Au total 11 équipes sont engagées :

- L'école de Baby Basket avec 4 joueurs (ses)
- 1 équipe U 9 avec 10 joueurs (ses)
 - 4 équipes U11 mixte avec 28 joueurs (ses)
 - 1 équipe U 15 féminine avec 12 joueuses
 - 2 équipes U15 masculine avec 16 joueurs
 - 1 équipe U18 féminine avec 8 joueuses
 - 1 équipe sénior féminine avec 8 joueuses
 - 1 équipe sénior masculine

Si la pratique du Basket vous intéresse en tant que joueurs, encadrants, bénévoles venez nous rejoindre.

Contact

06.78.36.31.67 ou 06.20.26.39.50
Facebook : <https://www.facebook.com/Basket-CLUB-Foissiat-784916414892351>

Manifestations 2025

16 février 2025 Vente de brioches
28 juin 2025 Tournoi
08 novembre 2025 Tartiflette

Membres du bureau

Président : Thierry ROYER
Vice-présidente : Angélique LARME
Trésorière : Sylvie PAUGET
Trésorière adjointe : Christelle PIN
Secrétaire : Sophie GONZATO
Correspondante : Sylvie PAUGET
Membres : Véronique GONNU, Florence BRÉJON, Emilie VEILLE, Clémence VILLARD, Amandine MORTEL, Laëticia Pina, Pierre- Albert JOUVENT, Bernard PAUGET et Judicaël LAURENT





La Vie Associative



A l'aube de ses 90 ans, l'ESFE poursuit son chemin et son œuvre. Elle souhaite entre autre faire se rencontrer et vivre des émotions, à toutes les générations du village de Foissiat et d'Etrez et plus encore.

De 7 à 77ans, des centaines de joueurs foulent saison après saison les terrains des communes de Foissiat et Etrez. Venant en nombre pour les supporter, les parents, familles et amis s'accablent au bord des mains courantes pour profiter de quelques heures des plaisirs provoquées par le sport.

Quand on parle de jouer au foot à Foissiat, c'est bien de plaisir dont il s'agit, Mais comme toute récompense, ce plaisir ne peut être que le fruit d'un travail de l'ombre quotidien, d'une solidarité, d'un état d'esprit fidèle aux valeurs du club et du village...

En 2024-2025, la quantité d'efforts à fournir pour maintenir un club de football sur la bonne voie est de plus en plus forte, que ce soit du point de vue humain, sportif et financier. On ne remerciera jamais assez notre commune pour son engagement à nos côtés.

Pour relever ces challenges, notre famille peut aussi compter sur un bureau toujours aussi fourni et impliqué, un nombre de licenciés attachés au club, suffisant bien qu'en légère baisse, de nombreux amis et sponsors mettant leur solidarité à l'œuvre toutes les semaines et lors des nombreuses manifestations annuelles.



Aussi pour permettre à ses amis de se réunir plus souvent, des nouveautés voient le jour cette saison, comme les repas d'avant match à domicile le dimanche réunissant une petite centaine de convives, ou l'organisation de déplacements collectifs pour les jeunes afin d'aller voir des matchs de football de haut niveau.



Manifestations 2025

- 19 janvier : Concours de belotte coincée
- 25-26 janvier : tournois en salle
- 23 mai : tournoi de pétanque amical



Cet engouement national retrouvé pour le sport boules, autant du côté des bénévoles que du public, fait chaud au cœur et est rassurant pour l'avenir de nos petits clubs. Les deux fédérations de Sport Boules et Pétanque ont répondu positivement à la demande du Comité National Olympique Français d'intégrer les animations du Club France aux Jeux Olympiques 2024 de Paris.

C'est ainsi que des initiations pour le public désireux d'essayer le sport-boules, se sont déroulées sur le lieu de passage des personnes attendues au Club France des JO. De nombreux spectateurs sont venus observer, découvrir et frapper quelques boules et ont dit qu'ils ne comprenaient pas l'absence de ce sport aux JO. Merci à l'équipe de France et son staff d'avoir su mettre notre sport en lumière.

A l'Amicale Boules, les jeux de pétanque se déroulent les jeudis après-midi sur le terrain gravé à l'entrée du boulodrome d'avril à octobre.

Les entraînements des boulistes à la Lyonnaise se déroulent sur le boulodrome les vendredis après-midi pendant la belle saison, et les lundis, jeudis et vendredis après-midi en hiver dans les boulodromes couverts des environs.

Chacun peut pratiquer le sport boules selon ses capacités, **en compétition ou en loisirs**.

La saison a démarré avec des effectifs



plutôt stables; l'Amicale Boules compte 72 licenciés tous vétérans: 30 boulistes à la Lyonnaise, 32 pétanqueurs et 10 qui pratiquent les deux (Lyonnaise et pétanque).

Bilan de la saison 2023/2024

Le concours de belote coïncée du 28 janvier 2024 a rassemblé 108 doublettes.



Le concours vétérans en quadrettes du 11 avril 2024 a remporté de nouveau un franc succès et les 240 joueurs et autres convives ont apprécié à la pause la traditionnelle paëlla.

Du 1^{er} mai au 31 août, les boulistes manquent rarement le rendez-vous du mardi pour participer aux concours organisés en championnat par l'association Les Jeunes Vétérans Boulistes du secteur 13. Ils se déroulent chaque mardi des mois de mai à août de 9 heures à 16 heures.

Le but d'honneur organisé pour la première fois cette année par les

boulistes à la Lyonnaise de l'Amicale Boules a été remporté par Alain Rigaudier.

Saluons la performance de Georgette Robin, associée à Nicole Guillard de Cras sur Reyssouze qui s'inclinent en quart de finale du championnat de France boules Lyonnaises en doublettes féminines à Besançon.

Au championnat Vétérans de l'Ain à Vonnas, une quadrette bouliste masculine échoue aux portes de la qualification au championnat de France.

Les pétanqueurs organisent leur concours tous les jeudis après-midi d'avril à octobre.

Le concours de pétanque en semi-nocturne du vendredi de la Vogue au stade a été une belle réussite (68 doublettes).

La journée détente des sociétaires a été très réussie sous un soleil d'automne et les parties ont été âprement disputées.

Si vous souhaitez essayer la boule Lyonnaise ou la pétanque, venez nous rencontrer sur notre agréable boulodrome dans un cadre très verdoyant, et partager avec nous en toute convivialité, une partie de boules dans un clos respirant calme, paix et fraternité.



Manifestations 2025

- Dimanche 26 janvier, 13h30 : Concours de belote coïncée
- Jeudi 10 avril, 9h30 : Concours quadrettes vétérans - Repas midi paëlla
- Samedi 3 et dimanche 4 mai : Qualificatif double secteur 13
- Vendredi 6 juin, 16h : Concours de pétanque semi-nocturne de la Vogue
- Mercredi 3 septembre, 13h30 : But d'honneur
- Vendredi 12 septembre, 9h30 : Journée détente et concours sociétaires



Membres du bureau

- Président : Bernard Vacle
- Trésorier : Dominique Huot
- Trésorier adjoint : Patrick Frère
- Secrétaire : Armand Janaudy
- Secrétaire adjoint : Serge Josserand
- Membres : Joël Bernard, Marie-Thérèse Bouvard, Jean-Paul Bozon, Philippe Collet-Bos, Marc Fontaine, Serge Giroud, Yvon Gourlot, Jean-Louis Josserand.



Gym tonic Yoga

La Vie Associative

L'association se porte bien et les effectifs se maintiennent. Les cours de gym enfants le samedi matin n'ont pas été reconduits par manque de participants.

- Gym mercredi et vendredi : 54 licenciés pour les 2 cours
- Yoga : 70 licenciés pour les 4 cours

Une sortie bowling avec buffet dînatoire a réuni 43 personnes le 16 février. La saison s'est terminée le mercredi 19 juin avec une randonnée dans la commune suivie d'un casse croûte convivial à la Salle polyvalente, 43 personnes présentes.

Rentrée 2025 :

Les cours GYM et YOGA ont été reconduits avec les mêmes tarifs et les mêmes professeurs, Cléo DANANCHER pour la gym et Eric TRONTIN pour le yoga.

GYM :

Mercredi (cours dynamique) 20h15 – 21h15 / Vendredi (sénior) : 10h15 – 11h15
Nouveauté à la rentrée, un nouveau cours gym douce a été mis en place le vendredi matin de 9h à 10h. Ces cours sont axés sur l'équilibre, étirements en douceur, mémoire.

YOGA : Jeudi matin 10h30 – 11h30 / Après-midi : 16h30 – 17h30 / 17h45 – 18h45 / 19h00 – 20h 15

L'association est en réflexion pour éventuellement remettre en place des cours de danse pour enfants à la rentrée de septembre 2025. Il faut trouver un professeur, un jour et un horaire.

Bonne année sportive et remerciements à la municipalité pour son soutien.



Membres du bureau

Co-présidentes : Monique GIROUD et Véronique RUDE
Trésorière : Annie EGLEME
Secrétaire : Marie Noëlle PIN
Membres : Sylvie FLOUR – Annick DAUJAT – Chantal CORDIER – Mireille PONCIN – Annie BAUDET – Marie Annick PONCIN – Florence BREJON
Nous souhaitons la bienvenue à Jennifer DETRAZ qui intègre le bureau.

Club des supporters



Club des Supporters



Le club des supporters, créé il y a maintenant plus de 30 ans, continue sa mission de soutenir les associations sportives de la commune que ce soit avec l'achat de matériel ou de tenues.

Comme chaque année, notre association organise la course nature du 1^{er} mai avec deux circuits (8 et 17km) mais également une soirée huîtres au mois de décembre avec vente de bourriches et dégustation sur place.

Nos concours de pronostics, portant sur les matchs de l'ESFE se poursuivent cette nouvelle saison pour les matchs de l'équipe première à domicile uniquement, toujours grâce au soutien fidèle des artisans et commerçants de la commune. Les coupons sont disponibles au Bar du Salençon ainsi qu'au stade avant les matchs.

Notre association renouvelle sa demande aux différentes associations sportives de la commune de faire passer leurs besoins en matériel ou vêtements. Pour toute demande vous pouvez écrire à l'adresse mail suivante : cdsfoissiat@gmail.com.

Le club souhaite la bienvenue à Fabien Quinault, Antoine Gonnu, Julien Gavand, Maxime Pin et Xavier Henri qui fait son retour cette année et remercie Aurélien Bozon pour ses nombreuses années au sein du club.

Membres du bureau

Co-présidentes : Virginie SAUCHAY et Angeline JOSSERAND
Vice-président : Arnaud BERTHET
Trésorier : Thibault CORDIER
Trésorière Adjointe : Laëtitia VELON
Secrétaire : Alexandre PIN

TENNIS CLUB

Nouveau: cours enfants (à partir du CE1)

Le tennis club propose des cours de tennis pour tous les enfants à partir du CE1 les lundis de 16h45 à 17h45. Ces cours se déroulent au gymnase de Foissiat ou sur les terrains extérieurs. Notre professeur diplômé, Thibault Lafèche prend les enfants en charge directement à la sortie de l'école à 16h30.

Cours ados et adultes:

Le club propose aussi des cours pour les ados et les adultes les lundi soir.

Adhésion au club pour jouer librement:

Les adhérents ont l'accès à un terrain couvert et deux terrains extérieurs, réservation possible via une application.

Le club compte 33 licenciés avec une équipe féminine engagée pour le championnat de l'Ain par équipe.

Les tarifs : 65 €/an pour la licence et tous les terrains à l'intérieur et à l'extérieur.

35 €/an pour les terrains extérieurs seulement

N'hésitez pas à nous contacter :

Tél: 06 82 80 65 96 Mail: tennisfoissiat01@gmail.com

Manifestation:

Soirée apéritif le vendredi du Beaujolais.



BADMINTON

Adhésion au club pour jouer librement:

Les adhérents ont l'accès à plusieurs terrains dans la salle multisport les lundis et jeudis soirs.

Le club compte 45 adhérents, le tarif est de 35€/an.

Pratique en loisir uniquement

N'hésitez pas à nous contacter :

Tél: 06 81 81 97 05 Mail: tennisfoissiat01@gmail.com





Les activités

Les réunions bimensuelles du jeudi ont démarré le 12 septembre 2024 avec environ 40 personnes venues se détendre en jouant aux jeux habituels : cartes - scrabble - triomino, rummikub, skyjo, et si le temps est propice, marche ou boules avant de



tous se rejoindre pour la collation en fin d'après-midi. L'effectif est stable : 91 adhérents à la fin de la dernière saison.

La saison s'achèvera le 5 juin 2025.

Le vendredi après-midi, chaque semaine, est consacré au scrabble en duplicate :

Le tirage est fait par l'arbitre. Chaque joueur joue tous les coups de la partie avec son propre jeu de manière individuelle. Il n'y a plus de hasard du tirage, puisque les joueurs ont toujours à chaque coup la même grille et les mêmes lettres. Le but est toujours le même : trouver la combinaison marquant le plus de points.



Membres du bureau

Présidente : Marie-Christine Choron
 Trésorière : Colette Gourlot
 Secrétaire : Martine Bozon
 Membres : Jean-Pierre Fromont, Josiane Huot,
 Daphné Jacot-Guillarmod, René Paubel,
 Daniel Perret, André Pin

Le lundi après-midi, chaque semaine, l'atelier créatif « Les Petites Mains » (ouvert à tout public) fourmille d'idées. Chacune réalise son projet, son objet, sa déco, sa couture, son tricot, sa broderie, son crochet, son canevas, ses collages-cartonnages-feutrages. Chacune a un conseil à donner pour réaliser des objets déco, faire de la carterie, du scrapbooking en laissant parler son imagination et en la partageant avec le groupe.



Apportez votre matériel et vos idées, et venez réaliser votre projet au sein du groupe en toute convivialité en passant un bon après-midi ensemble.



Les manifestations

Le concours de coinche

du 4 décembre 2023 a vu s'affronter 122 doublettes et le concours de coinche du 11 mars 2024 140 doublettes.

Les repas de la saison :

Noël avec tous les adhérents : 81 personnes en 2023 à la salle multimédia décorée par l'atelier des petites mains du club.

Dégustation de grenouilles début juillet 2024 lors d'un repas servi le midi pour 57 personnes.

Un repas après l'Assemblée Générale : 63 personnes en août 2024.

Nous fêterons **les anniversaires** en mars.

Et la **journée crêpes** avec sa tombola aura lieu fin avril toujours avec des lots



confectionnés par l'atelier des petites mains et autres lots donnés par des adhérents et par les commerçants de Foissiat et des proches alentours.

Nous pensons à tous les malades qui ne peuvent plus venir nous retrouver pour raison de santé et leur souhaitons le meilleur.

Nous invitons tou(te)s les jeunes retraité(e)s désirant partager nos activités avec le club et apporter d'autres idées de détente, à nous rejoindre. Nous les accueillerons avec plaisir.



Manifestations 2025

- Lundi 2 décembre 2024, 13h30 : Concours de belote coinchée
- Samedi 7 décembre 2024, 13h30 : Expo et vente des créations des « Petites Mains » au marché de Noël de l'Ecole de Musique
- Lundi 10 mars 2025, 13h30 : Concours de belote coinchée
- Dimanche 27 avril 2025, de 9h à 13h : Journée crêpes avec sa tombola

Club des retraités

La Vie Associative

L'assemblée générale cantonale était organisée cette année à Foissiat, avec le soutien de la municipalité que nous remercions. Celle-ci s'est déroulée à la salle polyvalente avec une nombreuse assistance, salle comble en présence du Docteur BRUHIÈRE et plusieurs chercheurs. Nous vous rappelons que celles-ci sont ouvertes à tous et très intéressantes.

La randonnée pédestre a eu lieu à Montrevel 390 marcheurs sur les divers parcours. En octobre notre opération choucroute a été emportée, avec encore cette année un beau succès 331 parts distribuées sur Foissiat et 1301 parts au total sur les 4 points de distributions.

Tous les bénéfices de ces actions contribuent à aider financièrement les équipes de recherche régionales. Apporter un soutien financier, matériel et psychologique aux malades et à leurs proches. Accueillir et informer les malades et le public. Mener des actions de prévention et de promotion des dépistages. Sensibiliser les écoliers aux bonnes pratiques en particulier sur les méfaits du tabac pour éviter la maladie. Des espaces anti-tabac ont été créés dans plusieurs communes en collaboration avec La Ligue.



Grâce à vos dons la recherche avance et ensemble nous devons continuer nos efforts contre ce fléau.

Remerciements à la municipalité pour la subvention communale de 165 euros. Les dons récoltés cette année s'élèvent à 880 euros. Merci et notre reconnaissance à tous pour votre générosité.

Les délégués : Françoise Burtin, Claudette Luzy, Christiane Favier, Daniel Giroud et nous accueillons cette année Olivier Burtin. N'hésitez pas à nous rejoindre si vous êtes sensibilisé à cette noble cause vous serez accueillis avec plaisir.

Manifestation 2025

- 8 Mars 2025 : Assemblée générale délégation cantonale à Montrevel.
- 16 mars : Concert à Ekinos avec Coeur de France (années 80)
- 6 avril 2025 : Randonnée pédestre à Jayat
- 9 octobre 2025 : Opération choucroute à Foissiat

Contact

LIGUE CONTRE LE CANCER
COMITE DE L'AIN
56, rue Bourgmayer 01000 BOURG en BRESSE
Tél : 04.74.22.58.96





Assistantes maternelles

Informations et communication - Informations locales

Nom	Adresse	Téléphone
BORNÉAT Christelle	52 Lotissement les Combes	04 74 42 95 02 06 20 72 70 37
BULIN Aurélie	110 boucle de Belle Vavre	06 72 19 45 58
CLERMIDY Catherine	1191 route de Malafretaz	04 74 52 33 07 06 08 97 54 98
CURT Mallory	325 Route de l'Etang Neuf	06 10 35 29 18 04 74 25 06 61
DUBOIS Séverine	95 Lotissement Serena	06 13 10 14 8 6
FURZAC Nelly	1496 route de Droiselle	07 62 72 10 85
GERMAIN Gaëlle	145 rue de la Mairie	07 80 42 18 18
HEUZE Muriel	30 chemin Curtil Durand	06 83 73 14 71 04 74 52 33 60
MARTIN Patricia	332 lotissement des Bouchardières	06 67 23 19 67 04 74 52 35 34
MERLE Nathalie	858 route des Clermonts	04 74 52 38 89
PACCOUD Camille	110 lotissement Malempan	07 77 94 10 47 09 82 54 31 34
PIPONNIER Mallauray	241 Route des Orcières	06 69 93 91 03
ROUX Emilie	76 Clos des Coupées	04 74 52 41 98 06 35 29 29 16
VULLIET Cindy	162 lotissement de la Chevette	06 82 36 98 03

Nouveaux artisans

B.A.T Rénov'
Agencements - Revêtements - Embellissements

contacts.batrenov@gmail.com
06.24.55.39.54

Ramonnage

Curt 01340
Michael Foissiat

0685148211

Placo / Peinture / Revêtements muraux
Carrelage / Faïence / Sol pvc
Agencements cuisine & salle de bains
Petites menuiseries

FARIA STEVEN / 01340 FOISSIAT

Gaël Multi-Services
Votre sérénité, ma priorité

services à la personne -50%

Coulon Gaël
236 chemin des Fontanettes
01340 Foissiat

06.37.73.68.02
CoulonGMulti-Services@outlook.fr
Siret : 97801554300017

**.Terrassement
.Travaux publics
.Assainissement
.Travaux de finitions
.VRD**

DEVIS GRATUIT !

Mail : kilangermain00@gmaill.com
Adresse : 403, chemin de la vieille ronge 01340 FOISSIAT

Safran de bresse
Production artisanale de safran de souche française

Mr COMTET Alexis
320 chemin de bézenet
01340 FOISSIAT
06 72 27 19 82
safrandebresse@gmail.com

@Safran de bresse

L'Accueil de Jour ADMR « Lou ve nou », Pays de Bresse

L'Accueil de Jour s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées âgées de plus de 60 ans. Après un premier temps de visite de la structure puis un entretien au domicile par l'infirmier coordinateur, les bénéficiaires peuvent s'inscrire à la journée ou à la demi-journée.

Les prises en charge se déroulent sur deux sites : à Saint Trivier de Courtes le lundi et jeudi ; à Montrevel-en-Bresse le mardi, mercredi et vendredi.

La journée s'articule autour de différentes activités sollicitant mémoire, concentration, motricité en respectant les désirs des personnes accueillies ; le repas du midi est servi sur place et le transport assuré par la structure.

Un temps de répit est ainsi rendu possible aux aidants, permettant le maintien à domicile.

Les qualifications diverses des membres de l'équipe soignante permettent une prise en charge adaptée à chacun.

Pour toute question, vous pouvez contacter l'infirmier coordinateur au 06 71 40 93 06 ou par mail accueil@aj.fede01.admr.org

Professionnels du pôle médical

Domaine du Lavoir 151 Route de Marboz 01340 FOISSIAT

Madame ZANELLA Sandrine	Psychologue clinicienne	06 84 13 90 14
Monsieur CRUIZIAT Didier Madame FLOTTET Patricia	Infirmiers associés	06 12 10 81 70
Madame. IGNATESCU Gabriela	Kinésithérapeute	09 81 89 08 02
Madame Sarah PALLAUD	Ostéopathe	06 60 55 53 08

Cérémonie MAF

Pour la deuxième année consécutive, nous avons eu le plaisir de répondre à l'invitation de la secrétaire du groupement des MOF (Meilleurs Ouvriers de France) de l'Ain qui nous invitait à la cérémonie de remise des médailles des **MAF (Meilleurs Apprentis de France)**.

En effet, deux lauréates, domiciliées sur notre commune étaient récipiendaires d'une médaille.

En 2023, nous avons donc accompagné Emma JAILLET qui recevait une médaille d'or dans la catégorie « cuisine froide ».

Puis cette année 2024, ce fut Amélie LECLERCQ qui recevait une médaille d'argent dans la catégorie « métiers de la mode - vêtements ».



Nous les félicitons pour leur courage et leur travail et leur souhaitons pleine réussite dans leur future vie professionnelle.

DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS

La municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires d'animaux de compagnie, afin de leur rappeler quelques règles, comme celle de ne pas laisser divaguer les animaux domestiques, seuls et sans maître, et les bons gestes responsables du quotidien.



Est qualifié d'animal errant, tout chien, par exemple, qui, en dehors d'une action de chasse n'est plus sous la surveillance effective de son maître et qui se trouve à plus de 100 mètres de l'habitation de ce dernier.

Un chien errant, c'est avant tout un danger pour lui-même mais aussi pour tous les usagers du domaine public (automobilistes, cyclistes, marcheurs...) et les élevages locaux. C'est multiplier les risques d'accidents, d'atteintes aux biens et à la tranquillité du public.

La sécurité étant affaire de tous, nous comptons sur votre responsabilité et votre civisme afin de ne laisser sans surveillance vos animaux domestiques en dehors de votre propriété.

Obligation des propriétaires :

En France, tous les animaux de compagnie (chiens, chats,) doivent être identifiés (obligation légale) c'est à dire enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques.

Cette identification permet de faire le lien entre le propriétaire et l'animal, et permettra :

De faciliter les recherches en cas de perte,

D'assurer sa traçabilité en cas de don ou de vente (actualisation de la puce si nécessaire).

D'identifier le propriétaire de l'animal divaguant,

Pour ce dernier cas de figure, il est rappelé que le Maire, en cas de constatation de divagation, peut

solliciter la mise en fourrière de l'animal. Ce dernier capturé, sera, après recherche de son propriétaire, pris en charge et transféré au centre animalier situé à Marennes (Rhône) où le propriétaire pourra le récupérer sous réserve de l'acquittement des frais de garde et vétérinaires (le cas échéant). Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. A l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il sera proposé



gratuitement, tatoué et vacciné à une association de protection animale (Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 45 000€ et de 3 ans d'emprisonnement).



LES DÉJECTIONS CANINES

Selon l'article R632-1 modifié en 2007, les déjections canines doivent être ramassées dans tous les lieux publics, trottoirs, espaces verts, jeux pour enfants...

En cas de non-respect de cette interdiction, vous pouvez être amené à payer une amende de deuxième classe de 35€.

A cet effet, la municipalité a installé

deux bornes de propreté Canisac pour le ramassage des déjections. L'une est installée le long du clos de salle multimédia, côté route de Montclair et l'autre dans le parc de la mairie.



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

BRUITS DE VOISINAGE

Un arrêté préfectoral fixe les horaires de travaux bruyants de jardinage et de bricolage :

Les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

A l'occasion d'une fête, prévenez votre entourage.

Petit rappel :

Lors de la location des salles communales (multimédia ou polyvalente), un règlement intérieur est annexé au contrat de location.

Il prévoit un article « Respect des riverains » qu'il est important d'appliquer par tous les utilisateurs. Le départ des lieux doit s'effectuer dans le calme et la musique doit être baissée à partir d'une certaine heure. En cas de non-respect, le maire a tous les pouvoirs pour réprimer les atteintes à la tranquillité publique et faire cesser les troubles de voisinage.

DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.

Malgré les différents services existants sur le territoire de la commune pour la gestion des déchets, il est constaté un nombre important de dépôts sauvages sur la voie publique.

Afin de pallier ces incivilités qui nuisent à la propreté et à la sécurité de la commune, le conseil municipal a décidé d'instaurer un tarif pour l'enlèvement et/ou la restitution au propriétaire des dépôts sauvages.

Un forfait de 150€ sera demandé au responsable de ce dépôt, qui recevra un avis de sommes à payer émanant du Trésor Public.

Si l'enlèvement des dépôts entraîne une dépense supérieure à ce forfait une facturation sur la base de frais réels sera appliquée. Il en sera de même pour tous les déchets nécessitant un traitement spécial (hydrocarbures, peintures, matériel informatique ...).

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Selon l'arrêté préfectoral n°SAF 2017-02 du 3 juillet 2017, le brûlage des végétaux à l'air libre ou en incinérateur individuel, des particuliers et des professionnels est interdit tout au long de l'année. Cet arrêté d'applique au brûlage à l'air



libre ou en incinérateur individuel, des déchets verts, des végétaux coupés sur pied, issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics et privés, (les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore de feuilles mortes ...) quelle que soit leur teneur en humidité. Ces végétaux doivent être acheminés en déchetterie ou en centre de collecte.

L'AMBROISIE

Que faire ou comment réagir



lorsque l'on constate la présence d'ambrosie ?

Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, ayant droit ou occupant

à quelque titre que ce soit d'un terrain bâti ou non bâti, doit entretenir ce terrain en y pratiquant un entretien à la fois régulier et adapté, de nature à empêcher la prolifération des pieds d'ambrosie.

Vous êtes responsable : agissez vous-même immédiatement et éliminez-la avant la floraison (généralement entre début août et début octobre).

Si vous ne pouvez pas exécuter la lutte vous-même, faites appel à :

- une entreprise d'entretien d'espaces verts une association (souvent d'insertion) réalisant ce type de travaux
- le coordinateur ambrosie de votre département (FREDON, CPIE, CBN, etc.) qui pourra vous conseiller (voir ci-après).

Si des pieds d'ambrosie se trouvent sur un terrain qui ne vous appartient pas :

- Vous connaissez le propriétaire, l'exploitant, l'occupant ou le locataire :
 - Informez-le sur ses responsabilités
 - Aidez-le à choisir les méthodes de lutte
 - S'il réagit et met en œuvre des actions de gestion, le but est atteint
 - S'il ne réagit pas : informez votre mairie ou le référent « ambrosie » territorial si un tel référent a été nommé pour votre commune (information disponible auprès de la mairie)
- Vous ne connaissez pas le propriétaire, l'exploitant, l'occupant ou le locataire : Informez votre mairie ou le référent « ambrosie ». Pour notre commune, M. Bruno RENOUD.

LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE LE CHARDON

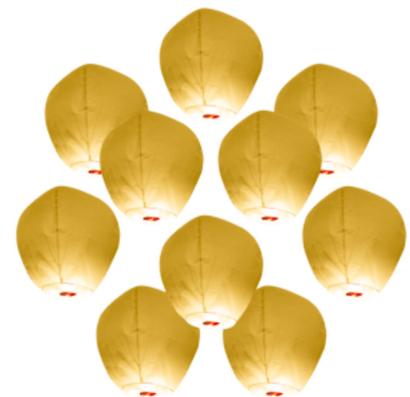


Dans l'Ain, afin de stopper la prolifération des chardons, les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants d'un fonds à quelque titre que ce soit,

sont tenus de procéder à leur fauche ou à leur destruction avant floraison et montée à graines, que ce soit sur des parcelles agricoles ou non.

INTERDICTION DE LANTERNES VOLANTES ET DE LÂCHERS DE BALLONS

- **Article 1 :** L'usage (mise en feu ou lâcher) de lanternes volantes est interdit sur tout le territoire du département de l'Ain.
- **Article 2 :** Les lâchers de ballons de baudruche à usage récréatif ou de loisir sont interdits sur tout le territoire du département de l'Ain.
- **Article 3 :** En application de l'article R 610-5 du code pénal, les contrevenants aux conditions du présent arrêté s'exposent à une amende prévue pour les contraventions de 1ère classe.
- **Article 4 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.
- **Article 5 :** le directeur de cabinet, la sous-préfète de Nantua, le sous-préfet de Belley, le sous-préfet de Gex, le directeur départemental de la sécurité publique, le général commandant le groupement départemental de gendarmerie, les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.



L'INFORMEau

La feuille d'information sur l'eau potable

Extrait du rapport annuel **2023**
sur le prix et la qualité du service public

Syndicat des eaux Bresse Suran Revermont

TERRITOIRE

5 585 habitants
2 903 abonnés

- Le service d'eau potable de l'unité territoriale Moyenne Reyssouze regroupe les communes de : Etrez, Foissiat, Jayat, Lescheroux et Saint-Julien-sur-Reyssouze.
- Moyenne Reyssouze appartient au nouveau syndicat des eaux Bresse Suran Revermont, 47 communes, 20 000 abonnés**
- La population desservie est de 5 585 habitants, soit 2 903 abonnés, plus 1% densité 16 abonnés au km (Bourg en Bresse 135).
- 49 abonnés consomment plus de 1 000 m³ / an.



5 communes
Unité territoriale Moyenne Reyssouze

EXPLOITATION

par la société **SOGEDO**
en affermage

- Après appel d'offres national lancé en 2018 la SOGEDO a été retenue pour un contrat d'affermage jusqu'en 2027. Elle a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service et de la facturation.
- Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. La capacité des deux réservoirs est de 800 m³.
- 23 débitmètres permettent le contrôle des fuites.
- Le réseau d'eau de 177 kms, assure la desserte.
- Recherche de fuite sur 52 kms soit 180 heures, 12 détectées.



PRODUCTION

4 ressources
à Foissiat

- Des ressources propres au syndicat :
 - 2 Forages, 2 Puits ont produit 569 045 m³ d'eau .
 - Ont été importés 492 m³ de Bresse Revermont,
 - 1 609 m³ ont été non facturés pour les purges, les nettoyages des châteaux d'eau, la défense incendie, 195 poteaux incendie.
 - La consommation électrique a été de 308 110 KWH.
 - Le traitement au chlore gazeux a nécessité 588 Kg/ an.
 - La production des panneaux photovoltaïques sur la station de
 - En 2023 les abonnés ont consommé 486 246 m³, soit en moyenne 167 m³ par abonné et par an.
 - Le rendement du réseau est de 86,9 % . Le volume moyen journalier produit est de 1 608 m³.
 - 2 903 abonnés dont 86% < 150 m³/an, 11% de 151 à 500 m³/an,

DISTRIBUTION

560 500 m³ consommés

- 1% de 501 à 1 000 m³/an et 2% plus de 1 000 m³/an.
- 499 compteurs ont été renouvelés.
- 10 branchements ont été réparés et 12 nouveaux créés.
- Le bilan fourni par l'ARS, Agence Régionale de Santé indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité, 68 analyses plus 5 analyses de la SOGEDO.
- La démarche de protection officielle de la ressource en eau est faite sur la zone de captage par arrêté préfectoral.
- L'unité de traitement fonctionne pour le traitement de l'eau fer, manganèse et décarbonatation.
 - La dureté de l'eau traitée est de 20°F (35° F avant traitement)
 - Les analyses sont disponibles : www.eaupotable.sante.gouv.fr



QUALITÉ

Bonne

PRIX

284.88 € TTC pour 120 m³
120 000 litres

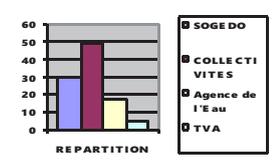
soit **2.37 € le m³ soit**

0.00237 € le litre

260,47 € TTC en 2022

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.
Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ (soit 120 000 litres) payera 284.88 € TTC soit 23 € par mois soit **moins d'un euro par jour**.
Sur ce montant, 30.10 % reviennent à l'exploitant, la SOGEDO, pour l'entretien et le fonctionnement, 48.10 % reviennent au syndicat pour les investissements et 16,30 % pour les redevances à l'Agence de l'Eau, la TVA à 5,5 %.
Le regroupement des 4 anciens syndicats va entraîner l'uniformisation du prix de l'eau d'ici 2026.
Moyenne Reyssouze est le moins cher et va donc subir une augmentation plus forte.

Répartition des montants collectés



© D. A. M. P. F. P. A. D. D. T. N.

Reyssouze et affluents

Zones humides et trame turquoise

Les zones humides, situées entre terre et eau, regroupent des milieux variés comme les marais, les mares, les prairies et forêts humides ou encore les bords d'étangs. Le bassin versant de la Reyssouze, avec ses nombreuses rivières, sa large vallée et la plaine inondable du Val de Saône, est particulièrement propice à leur présence. Ces zones sont un véritable trésor naturel : elles abritent une biodiversité incroyable, remplissent des rôles essentiels (comme filtrer l'eau ou absorber les crues) et rendent de nombreux services à l'homme. Malheureusement, elles sont gravement menacées par la pollution, l'assèchement, la bétonisation ou la surexploitation. Aujourd'hui, les zones humides disparaissent trois fois plus vite que les forêts !



Trame turquoise bocage reyssouze

Liée aux zones humides, la «trame turquoise», mélange de trame bleue (eau) et trame verte (végétation), désigne un réseau naturel qui connecte ces milieux grâce à des éléments comme les mares, les haies ou les arbres le long des rivières. Ce réseau est essentiel pour permettre aux espèces qui en dépendent de vivre et de se déplacer.

Point sur l'appel à candidatures « Haies et mares »

Dans le cadre de la stratégie « biodiversité, zones humides et services écosystémiques » portée par le syndicat Reyssouze et Affluents, la basse vallée de la Reyssouze apparaît comme un secteur prioritaire tant pour la rivière en elle-même (quantité et qualité d'eau) que pour l'ensemble



Travaux dans une mare

du territoire (réservoir de biodiversité, connexion au val de Saône, intérêt paysager et patrimonial, etc.).

Le paysage témoigne encore d'un passé d'élevage extensif, où les troupeaux étaient menés l'été dans des « communs », vastes prairies humides municipales garnies de haies et de mares. Aujourd'hui l'agriculture s'est modernisée et les villages se sont développés, parfois au détriment de ce paysage aux multiples fonctions.

A travers l'appel à candidatures « Haies et mares » lancé en 2024, le syndicat souhaite promouvoir ces petits écosystèmes que sont les haies et les mares, précieux pour la connexion qu'ils permettent entre ensembles naturels plus vastes, pour la régulation de l'eau, pour la protection contre le vent et pour le paysage, parmi bien d'autres atouts.

Grâce au partage de l'information par les communes concernées, en un mois Reyssouze et Affluents a reçu plus de quarante sollicitations. Issus de cet appel à candidatures, les travaux prévus fin 2025 comprennent la plantation de 4,5 km de haie, la restauration d'une trentaine de mares et la création de 10 nouvelles.

Travaux sur les cours d'eau

Restauration des rivières : pourquoi et comment ?

Le syndicat Reyssouze et Affluents mène des travaux de restauration des rivières sur l'ensemble de son



Travaux dans la Reyssouze à Pont-de-Vaux

bassin versant, de Journans à Pont-de-Vaux. En raison de l'état dégradé de nombreux cours d'eau du territoire, des interventions sont nécessaires pour restaurer leur fonctionnement naturel. L'objectif est de redonner vie aux cours d'eau et aux zones humides associées (mares, marais, prairies et forêts humides...) en rétablissant leurs liens et leurs dynamiques naturelles.

La restauration s'appuie sur le principe des solutions fondées sur la nature, qui consistent à redonner aux rivières leurs formes naturelles. Cela permet de recréer une diversité d'habitats, de reconnecter les cours d'eau à leurs berges et zones humides, et d'assurer un fonctionnement optimal du cycle de l'eau. Ces actions favorisent l'épuration (filtration) des eaux, le stockage de l'eau en cas de crues, la restitution de l'eau en période de sécheresse et l'augmentation de la biodiversité.



Travaux dans la Reyssouze à Pont-de-Vaux

Les travaux incluent principalement des actions de terrassement, comme la modification des berges et de la pente des cours d'eau. Des méandres, courbes naturelles de la rivière, sont accentués ou recréés pour restituer à la rivière sa forme naturelle. Des techniques de génie écologique sont également utilisées : installation de souches et de bois morts pour créer des habitats dans et aux abords du lit du cours d'eau, pose de géotextiles biodégradables pour maintenir temporairement le sol, plantation d'arbres pour former la ripisylve, la végétation des berges.



Plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE)

Ce programme permet au syndicat d'agir rapidement pour aider les communes dans la gestion des embâcles sur les ponts communaux (630 ponts environ), pour l'entretien de ses parcelles ou des parcelles sous convention (6 km de berges environ) et pour de « petits » projets de restauration de berges, principalement en contexte agricole (financement de clôtures, de plantations, de systèmes d'abreuvement).



Restauration de berges, passage à gué

En 2024, à Bresse Vallons, Viriat, Malafretaz, Jayat et Attignat, une quinzaine d'embâcles ont été gérés ; à Malafretaz, Attignat et Jasseron, 4,4 km de berges ont été entretenues ; à Servignat et Attignat, 107 mètres linéaires de haies ont été plantés, 1,9 km de berges ont été clôturées et 6 systèmes d'abreuvement ont été installés.



Retrait d'embâcle

Observatoire

Les données de l'observatoire des rivières sont en ligne



Observatoire

En 2022, Reyssouze et Affluents a créé un observatoire des eaux pour combler le manque de données sur son territoire. Trois stations de mesure ont été installées à Viriat, Bourg-en-Bresse et Pont-de-Vaux pour suivre le niveau et la température des rivières. En parallèle, un réseau de sondes a été déployé pour surveiller la qualité de l'eau et comprendre les interactions entre rivières et nappes souterraines.



Observatoire

En septembre 2024, Reyssouze et Affluents est devenu l'un des rares syndicats à partager en temps réel ses données hydrologiques dans le domaine public, un défi technique relevé avec succès.

Alors que les données des stations de l'État sont régulièrement accessibles, il est encore très rare que des syndicats de rivières le fassent. Aujourd'hui, nous transmettons en direct les niveaux d'eau de 3 stations de notre réseau :

- Viriat, le Jugnon : <https://hydro.eaufrance.fr/sitehydro/U4020001/fiche>
- Bourg-en-Bresse, la Reyssouze : <https://hydro.eaufrance.fr/sitehydro/U4014021/fiche>
- Pont-de-Vaux, la Reyssouze : <https://hydro.eaufrance.fr/sitehydro/U4054011/fiche>

Citoyenneté

Appel à candidature pour notre groupe citoyen



Lors de l'atelier citoyen

En 2024, deux groupes de 25 citoyens ont été formés sur le bassin versant de la Reyssouze, l'un à Pont-de-Vaux, l'autre à Bourg-en-Bresse. Ils avaient pour mission de poser les bases de la participation citoyenne au sein du syndicat : quels rôles pour les citoyens au sein de Reyssouze et Affluents ? Quelle organisation ? Quelles interactions avec les élus et l'équipe technique ?



Lors de l'atelier citoyen

Pour cela, ils ont pu participer à des sorties sur le terrain pour se « former » sur les milieux aquatiques et leur gestion, et ont participé à 3 ateliers pour mieux cerner les enjeux et faire émerger des propositions.

Ces propositions seront menées en 2025 et 2026 : les personnes intéressées pour intégrer le groupe citoyen peuvent remplir le formulaire d'inscription sur notre site <https://reyssouze-affluents.fr/votre-participation/#citoyen>



Plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel visant à gérer une crise de sécurité civile sur une commune.

Il comprend et décrit notamment 4 missions :

- 1 - Le recensement et l'analyse des risques sur le territoire communal,
- 2 - Les dispositifs d'alerte et d'information
- 3 - Le modèle d'organisation de la gestion de crise
- 4 - Le soutien à la population sinistrée

Il est obligatoire pour les communes soumises à un plan de prévention des risques naturels (PPRN), celles comprises dans le périmètre d'un plan particulier d'intervention (PPI) et enfin celles exposées aux risques sismiques modéré et moyen.

Le recensement et l'analyse des risques

Il existe plusieurs catégories de risques :

- Risques naturels,
- Risques technologiques,
- Risques sanitaires,
- Aléas climatiques.

Toutes les communes du département sont concernées par certains risques :

- Risques naturels (séisme)
- Risque technologiques (Transport de matières dangereuses)
- Aléas climatiques (grand froid et canicule, neige et verglas, orages, pluie-inondations, vents violents...)
- Risques sanitaires (pandémie grippale)
- Pour notre commune, d'autres risques ont été identifiés :
- Risques industriels (puisque un stockage de feux d'artifice est situé sur notre commune),
- Risques technologiques (stockage de gaz)
- Risques sanitaires (épizootie en raison de nombreux élevages)

Les dispositifs d'alerte et d'information

Au titre de son pouvoir de police, le maire a pour mission de diffuser l'alerte auprès de ses concitoyens que celle-ci émane de la Préfecture, des services de secours et de sécurité ou d'un témoin.

Tous les moyens modernes de la commune (réseaux sociaux, panneau d'affichage, site internet, panneau pocket...) sont mis à contribution en plus des outils classiques : boîte aux lettres, porte à porte, réunions, sirènes, porte-voix...)

FR-Alert est un nouveau service national d'information et d'alerte par téléphone mobile basé sur la localisation géographique pour des messages ciblés. Le message est rédigé par l'autorité (Préfecture), puis diffusé vers les opérateurs téléphoniques et la réception a lieu sur les téléphones situés dans la zone de l'événement.

Le modèle d'organisation de la gestion de crise

Le maire met en place, dirige et coordonne une organisation découpée en différentes cellules opérationnelles.

Il active un poste de commandement communal (PCC) capable de réagir immédiatement en cas de déclenchement du PCS.

L'élaboration du PCS permet de définir :

- 1 - La localisation du PCC,
- 2 - Les équipements dont dispose le PCC,
- 3 - La composition du PCC (quelles personnes se sont désignées volontaires),
- 4 - Les missions de ce PCC,
- 5 - La répartition des missions au sein du PCC

Le soutien à la population

Lors d'un événement, l'objectif est de prendre en charge les personnes touchées (impliquées, sinistrées ou déplacées) ainsi que les proches et parents des personnes touchées. La commune déploie alors un Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) pour assurer les missions de soutien des populations.

L'établissement du PCS permet de définir :

- 1 - Le lieu susceptible d'être mobilisé pour l'accueil ou l'hébergement d'urgence,
- 2 - Les moyens associés à celui-ci (moyens de communication, bâtimentaires, logistique...),
- 3 - Les moyens humains (liste de personnes qui de par leur fonction, leurs compétences, leur métier quotidien, leurs fonctions sont susceptibles d'occuper des fonctions nécessaires à la gestion de l'événement),
- 4 - Les solutions de ravitaillement,
- 5 - Le recensement des personnes accueillies.

Le PCS est un outil interne à l'équipe municipale

Conformément à l'article R-125-11 du code de l'Environnement, c'est le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui est le document diffusable à l'ensemble de la population.

Il a vocation à informer de façon synthétique les habitants des risques, des mesures de protections, de prévention et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance du risque.



Hébergement sur la commune



HOTEL LE SALENCON

30 Place du carouge 01340 FOISSIAT
Tel : 07 85 59 27 18

D'autres possibilités d'hébergement sur la commune ou dans les alentours à partir des sites :

<https://www.bourgenbressedestinations.fr/preparer/tous-les-hebergements/>

ou sur

https://www.gites.fr/gites_foissiat_242.html

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre

→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes

DES DÉMARCHES DE L'AGGLOMÉRATION SONT PROPOSÉES EN LIGNE

Le site grandbourg.fr s'enrichit de nouveaux services en ligne avec le portail Mes démarches. L'Agglomération se rapproche ainsi des habitants, en leur permettant de réaliser certaines démarches, demander des informations et signaler des dysfonctionnements.

Compétente dans de nombreux domaines, elle crée un guichet de service public dématérialisé. Les services sont classés en neuf thématiques.

Réserver des cours à la piscine carré Tonique, demander un bac à déchets, un diagnostic assainissement, postuler à un emploi, ... sont quelques-uns des services proposés.

Simple, facile d'utilisation et rapide

Pour l'utilisateur, l'utilisation du portail est simple et rapide : une adresse mail suffit pour faire une demande. L'utilisateur est informé du traitement de sa demande en temps réel par des notifications qu'il reçoit sur sa messagerie. Les formulaires en ligne assurent la transmission au bon interlocuteur et simplifient les échanges avec l'Agglomération.

En chiffres

33

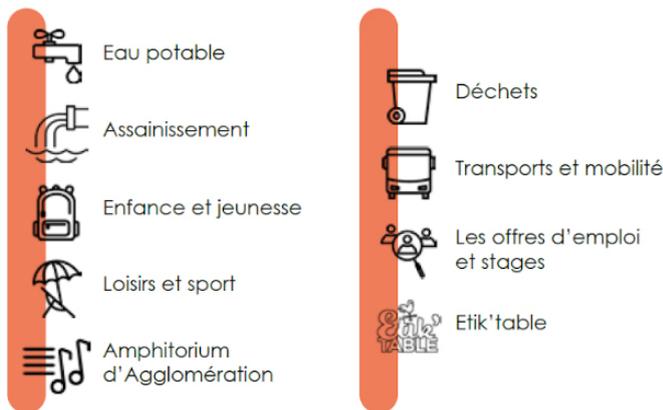
Le nombre de démarches accessibles. Au fil des mois, le portail va s'enrichir de nouveaux services. A suivre sur grandbourg.fr.

683

Le nombre de demandes enregistrées de juillet à octobre, auxquelles il faut ajouter 30 signalements. Mis en service le 1er juillet 2024, le portail Mes démarches répond à un vrai besoin des citoyens. Parmi les demandes enregistrées : 354 concernent l'eau potable et l'assainissement, 111 les déchets, 54 l'assainissement et 77 les transports et la mobilité.

Mes démarches

es services en ligne



COVOITUREZ, L'AGGLOMÉRATION VOUS INDEMNISE

Grand Bourg Agglomération développe l'offre de déplacements sur le territoire et pour tous. Elle encourage notamment le covoiturage et propose une incitation financière avec l'application BlaBlaCar Daily.

L'Agglomération prend en charge la part que le passager verse habituellement au conducteur : En tant que conducteur, vous recevez entre 1,5€ et 3€ (selon la distance) par covoitreur transporté. Si vous covoitrez régulièrement, l'incitation financière peut dépasser 1 200€ par an. En tant que passager, le service est gratuit.

Comment covoiturer avec BlaBlaCar Daily ?

Les utilisateurs, passagers ou conducteurs doivent télécharger l'application sur Apple Store ou Google Play Store. Ils renseignent leurs trajets et visualisent quels autres automobilistes sont sur ces mêmes parcours. L'appli est utilisable sur l'ensemble du territoire et à toutes les heures, y compris aux horaires professionnels atypiques (nuit, samedi, dimanche). En fonction des jours, chacun peut être conducteur ou passager.

Plus de 800 trajets covoiturés par moi, pourquoi pas le vôtre ?

Lancée en décembre 2023, l'appli a déjà séduit de nombreux habitants. Son succès dépend de vous ! Plus vous serez nombreux dans la commune à proposer des trajets, plus elle rendra service en développant la communauté de covoituteurs et les mises en relation. C'est simple, rapide et sans engagement.

Le QR code pour télécharger l'appli :





TRANSPORT À LA DEMANDE

- Depuis le 26 août de cette année, une ligne périurbaine (la ligne 10) circule à travers toute la Bresse à une fréquence d'un car toutes les heures.
- Le Transport à la Demande (TAD) a été réorganisé afin d'éviter que des taxis ne fassent le même trajet que les cars. Désormais pour les trajets au départ de Grande Belle Vavre, Foissiat Village et Les Orcières, une correspondance sera organisée à Montrevel afin de vous permettre d'emprunter la ligne 10 qui dessert Bourg en ligne droite (et va jusqu'à Ceyzériat). Vous pouvez désormais réserver des trajets sur 3 plages horaires : de 6h à 9h30, de 12h à 13h45, de 16h à 19h.
- Pour tous ceux qui ont des horaires un peu différents ou qui souhaitent aller au plus simple : Grand Bourg Agglomération soutient tous les trajets de covoiturage effectués sur le territoire de l'agglomération au travers de l'application Blablacar Daily.

Retrouvez toutes les offres de mobilités RUBIS sur www.rubis.grandbourg.fr

SECTEUR A

TRANSPORT À LA DEMANDE

Rubis'Plus, c'est le service proche de vous qui vous permet de partir de votre commune pour vous rendre dans les plus grandes communes de votre secteur ou à Bourg-en-Bresse.

LES NOUVEAUTÉS

- PLUS (+) DE POSSIBILITÉS DE RÉSERVATIONS LE MATIN, LE MIDI ET EN FIN DE JOURNÉE
- LA RÉSERVATION DES TRAJETS SUR L'APPLI RUBIS'PLUS, JUSQU'À 2H À L'AVANCE
- LE SUIVI DU VÉHICULE EN TEMPS RÉEL VIA L'APPLICATION

DES RÉSERVATIONS SIMPLIFIÉES !

Rubis'Plus est désormais disponible sur application mobile !

- ITINÉRAIRES
- CORRESPONDANCES
- RÉSERVATIONS 24H/24, 7J/7
- ANNULATIONS
- SUIVI DU VÉHICULE

Rubis'Plus est complémentaire avec les lignes de bus et de cars :

- Si vous avez une ligne de car à proximité de chez vous, elle remplace le **Transport à la Demande**
- Pour se rendre à Bourg-en-Bresse, **la correspondance avec les bus & cars Rubis est obligatoire**
- L'application Rubis'Plus vous fournit toutes les informations sur les horaires de votre **Transport à la demande** et les correspondances avec les cars

Rubis 8

SECTEUR A

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Téléchargez l'application Rubis'Plus et créez votre compte
- Sélectionnez votre arrêt de prise en charge et l'horaire souhaité
- Sélectionnez votre point de dépose
- L'application vous propose votre trajet en Transport à la demande + ligne de car ou bus
- Vous recevez un message vous confirmant une plage horaire de prise en charge
- Avant votre départ, une confirmation de l'horaire exact de départ vous est envoyée

HORAIRES

Prise en charge en transport à la demande possible de :

- 06h00 à 09h30
- 12h00 à 13h45
- 16h00 à 19h00

Téléchargez l'application Rubis'Plus

BESOIN D'AIDE ?

Le service téléphonique reste disponible pour ceux qui préfèrent parler à un conseiller !

04 57 38 37 01 (appel non-surtaxé)

Réservation du lundi au samedi de 8h à 19h

Rubis 9

Création graphique : Agence Sixthe A

INFORMATIONS RUBIS

Téléphone 04 74 45 05 06
 E-mail info@rubis.grandbourg.fr
 Site web www.rubis.grandbourg.fr



Téléchargez l'appli Rubis sur votre store :  

RÉSERVATIONS RUBIS'PLUS

04 57 38 37 01
(appel non-surtaxé)

Téléchargez l'appli Rubis'Plus

➔ Suivez-nous sur les réseaux sociaux  



GRAND BOURG AGGLOMÉRATION PROPOSE DES COMPOSTEURS

Le saviez-vous ? Plus de 65% des habitants de Grand Bourg Agglomération* trient déjà leurs biodéchets. Et vous ?

Le service Gestion des déchets met à disposition des composteurs individuels et collectifs.

Vous êtes un particulier ? Faites l'acquisition d'un bac en bois ou en plastique contre une participation de 25€.

Vous êtes un collectif ? Copropriété, association, entreprise : si vous remplissez les conditions requises, profitez de la mise à disposition gratuite de composteur(s) en bois.

Les composteurs individuels		
	Composteur bois	Composteur plastique
		
Volume utile	420 litres	390 litres
Largeur	82 cm	80,1 cm
Profondeur	91 cm	80,1 cm
Hauteur	73,5 cm	94,6 cm
Poids	41 kg	16,1 kg

Commander son composteur : une démarche à faire en ligne

Pour obtenir un composteur, il faut se rendre sur le site grandbourg.fr et cliquer sur le logo Mes démarches. Dans la rubrique Déchets, choisir Je réserve un composteur. La remise du bac se fait sur rendez-vous, à Viriat (au service Gestion des déchets à la Cambuse), à Montrevel-en-Bresse ou à Saint-Trivier de Courtes.

Grand Bourg Agglomération propose une formation d'une vingtaine de minutes à toutes les personnes qui s'équipent : des informations et conseils pour savoir comment composter, où et comment installer son bac, favoriser la réussite du compost.

Plus d'informations Service Gestion des déchets : 0 800 86 10 96 (numéro gratuit).

* Etude réalisée par Grand Bourg Agglomération sur 16 000 foyers

LE TRÈS BON BILAN DE LA RÉORGANISATION DES COLLECTES DES DÉCHETS

Depuis mars 2024, Grand Bourg Agglomération collecte déchets recyclables et ordures ménagères au plus près du domicile dans 70 communes du territoire. Elle a équipé gratuitement plus de 35 000 foyers, soit 50 000 bacs. La collecte ainsi réorganisée porte ses fruits. Les habitants trient davantage : près de 2 000 tonnes de déchets recyclables collectés en 2024. Parallèlement, les volumes d'ordures ménagères sont en baisse de 24%.

Ces résultats sont très encourageants. Chacun est invité à poursuivre le tri. Tous les bons gestes sont à retrouver sur grandbourg.fr.

A noter

Les bacs distribués appartiennent à Grand Bourg Agglomération. La responsabilité de la maintenance des bacs incombe à l'Agglomération. En cas de déménagement, ils doivent rester dans la propriété.



Le réseau ETIKTABLE regroupe + de 100 producteurs ! Installés sur le territoire de Grand Bourg Agglomération, ils vendent leurs produits en direct. Viandes et charcuterie, fromages et yaourts, légumes, vins, miels : + de 800 produits disponibles !

Pour vos événements associatifs ou privés, pour les colis des aînés ou la cantine scolaire ...

Mangez local ! Pensez à Etiktable

Retrouvez l'ensemble des producteurs sur grandbourg.fr/etiktable

Le réseau qui vous connecte à nos producteurs locaux

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION RÉVISE SON SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) : TOUS CONCERNÉS

Depuis l'automne 2023, les élus travaillent ensemble sur le nouveau Schéma de cohérence territoriale. Ce document fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire à l'horizon de 20 ans. Il s'agit de préparer notre territoire aux enjeux de l'avenir : hausse de la démographie, rénovation de l'habitat, développement économique, sobriété foncière et énergétique, préservation des terres agricoles, naturelles et de la biodiversité.

Les habitants invités à donner leur avis

Le SCOT donne le cadre aux règles inscrites dans les Plans locaux d'urbanisme et les cartes communales. Une large concertation sera engagée avec l'ensemble des habitants du territoire. Des réunions publiques seront programmées début 2025.

Le SCOT répond en effet aux enjeux actuels qui impactent nos cadres de vie : canicules à répétition, sécheresse persistante, crise énergétique ou chute de la biodiversité. Ces tendances globales peuvent être traitées à un niveau plus local, d'où l'importance d'agir et de donner son avis.

Un enjeu de long terme : adapter les villes et villages aux changements en cours

Le SCOT définit un ensemble d'actions sur l'agriculture, l'habitat, les déplacements, le développement économique, le paysage et les ressources naturelles. Il anticipe les besoins dans tous les domaines de la vie quotidienne. Document majeur de planification du développement du territoire, il contribuera ainsi au maintien d'un cadre de vie de qualité et pour les 20 prochaines années. Il aura également une dimension plus opérationnelle avec un programme d'actions et des objectifs qui seront intégrés dans les politiques publiques de Grand Bourg Agglomération : économie, habitat, mobilités, eau, tourisme, agriculture alimentation, etc.

En savoir plus
grandbourg.fr/scot

VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME TOUT EST EN LIGNE



- ✓ Certificat d'urbanisme
- ✓ Déclaration préalable
- ✓ Permis de construire
- ✓ Permis d'aménager

RENDEZ-VOUS SUR

portail.siea-sig.fr



RAPIDE
SIMPLE
PRATIQUE
ACCESSIBLE

GRAND BOURG
AGGLOMÉRATION

DES TRAVAUX À FAIRE DANS VOTRE LOGEMENT ?

Grand Bourg Agglomération peut vous aider.

Vous réalisez des travaux dans votre logement ou votre copropriété ?

Un logement que vous occupez ou que vous louez ?

L'espace conseil France Rénov' Mon Cap Energie de Grand Bourg Agglomération vous informe et vous conseille pour les projets suivants :

- Rénovation énergétique d'un logement ou d'une copropriété ;
- Production d'énergies renouvelables ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au vieillissement ;
- Réhabilitation d'un logement dégradé.

Des informations et conseils personnalisés :

- Renseignements techniques, pertinence des travaux ;
- Informations sur les aides financières et orientation vers les dispositifs adaptés.

Des aides financières pour vos travaux

Grand Bourg Agglomération propose des aides financières ouvertes à tous les propriétaires pour l'isolation et les énergies renouvelables. Pour les propriétaires bailleurs, cette aide est conditionnée à un conventionnement avec l'Etat du loyer du logement.

Un seul interlocuteur

France Rénov' Mon Cap Energie : Tél : 04 74 45 16 49 (du lundi au jeudi 9h/12h30 et 13h30/16h30, vendredi 9h/12h30)
moncapenergie@grandbourg.fr www.grandbourg.fr/moncapenergie



Grand Bourg Agglomération



Vous souhaitez trouver un mode d'accueil pour votre enfant ?

NOUVEAU

GUICHET UNIQUE

POUR QUI et POURQUOI ?

Le guichet unique est le point d'information pour les familles de Grand Bourg Agglomération.

► Pour les communes de Bourg-en-Bresse, Viriat, Saint-Denis-lès-Bourg et Péronnas, veuillez contacter directement votre relais petite enfance.

Un(e) professionnel(le) vous accompagne dans votre choix de mode d'accueil collectif ou individuel pour les enfants âgés de 0 à 4 ans.

GRAND BOURG
AGGLOMÉRATION

points info emploi

POINTS INFO EMPLOI

Des services pour vous aider et faciliter vos démarches pour l'emploi

Proximité - Rencontre - Écoute
Échange - Entraide



POINTS INFO EMPLOI

DES SERVICES POUR VOUS AIDER ET FACILITER VOS DÉMARCHES POUR L'EMPLOI

● PROXIMITÉ, CONVIVIALITÉ. IL SUFFIT DE PASSER LA PORTE



- Proximité**
- Il y a toujours un Point Info Emploi près de chez vous
 - C'est un espace ouvert à tous, sans obligation, ni formalité
 - Vous choisissez le Point Info Emploi qui vous convient
- Durée**
- Sans rendez-vous
 - Une aide personnalisée
 - Vous restez le temps que vous souhaitez
- Accueil convivial**
- Ambiance chaleureuse, échanges, entraide, écoute
 - Rencontre avec d'autres chercheurs d'emploi

Les conseillers Réseau Emploi et les bénévoles formés vous accordent le temps nécessaire pour vous aider à réaliser votre projet professionnel.

● UN SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

- Avec le concours financier du Fonds Social Européen, du Conseil Départemental de l'Ain et de l'État dans le cadre du Contrat de Ville.
- Avec le soutien des communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Saint Denis lès Bourg et Viriat.
- Avec la participation des centres sociaux de la Reyssoze, du Pont des Chèvres, d'Amédée Mercier, des Vennes, du Pôle Pyramide de St Denis les Bourg et de l'Espace Agora de Péronnas. Dans le cadre d'une convention de partenariat avec Pôle Emploi et la Mission Locale.



Pour plus d'informations, consultez notre blog : <http://blogpie.bourgenbresse-agglomeration.fr>

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse • Tél : 04 74 24 75 15

POINTS INFO EMPLOI

DES SERVICES POUR VOUS AIDER ET FACILITER VOS DÉMARCHES POUR L'EMPLOI

● LES SERVICES PROPOSÉS



- Être conseillé dans vos démarches
- Être orienté
- Être écouté

- Vous recherchez**
- Un emploi
 - Un stage
 - Un contrat en alternance
 - Une formation

- Vous désirez**
- Être aidé pour rédiger une candidature
 - Préparer un entretien d'embauche
 - Consulter les offres d'emploi
 - Insérer votre mini CV dans un journal économique local
 - Vous informer

Les 5 Conseillers Réseau Emploi, et l'équipe de bénévoles vous accueillent pour vous conseiller dans vos démarches de recherche d'emploi, vous font bénéficier de leur réseau, vous orientent vers leurs nombreux partenaires.

● OUTILS ET ÉQUIPEMENTS

- Vous avez besoin**
- De contacter un employeur
 - De vous informer
- **Un téléphone est à votre disposition**

- Vous désirez**
- Consulter les offres d'emploi de Pôle Emploi
 - Connaître les offres de formation
 - Connaître les métiers, les entreprises locales
 - Effectuer vos démarches par internet
 - Créer une adresse électronique
 - Photocopier des documents
- **Des ordinateurs et imprimantes vous permettent l'accès à ces services, avec l'aide de l'équipe d'animation**

- Vous souhaitez consulter**
- La presse
 - Les offres d'emploi sur papier
 - La documentation spécialisée, des revues
- **Ces documents écrits sont à votre disposition**



Des outils et des équipements sont à votre disposition dans tous les Points Info Emploi

● LIEUX D'ACCUEIL

Bourg-en-Bresse

Lundi de 10h à 12h
Pémanence dédiée aux métiers du bâtiment
Maison des Jeunes et de la Culture "MJC" (près de l'Amphi)
21A allée de Challes
tél : 04.74.23.27.44

Lundi de 14h à 16h30
Centre social Amédée Mercier
57 Avenue Amédée Mercier
tél : 04.74.52.10.02

Mercredi de 9h à 12h
Centre social des Vennes
2 rue Antoine Lorin
tél : 04.74.21.71.86

Jeudi de 9h à 12h
Centre Socio Culturel de la Grande Reyssoze
12 Place Alexandre Dumas
tél : 09.51.24.20.37

Vendredi de 9h à 12h
Centre Socio Culturel de la Grande Reyssoze
Espace Torterel
41 Place Alphonse Dupont
tél : 04.74.23.35.75

Autres communes

St Denis lès Bourg
Mardi de 9h à 12h
Pôle Socio Culturel (salle Eureka)
120 rue des écoles
tél : 04.74.22.42.65

Viriat
Mardi de 14h à 16h30
Salle des Tilleuls
(local attenant à la police municipale)
359, rue Prosper Convert
tél : 04.74.51.81.39

Péronnas
Judi de 14h à 16h30
Espace Accueil et Animation AGORA (dans une ferme bressane, en face de la pharmacie - arrêt de bus «Mairie»)
140 Avenue de Lyon
Tél : 04.74.25.39.92

RENSEIGNEMENTS

Muriel BANSILLON : 06.87.02.61.81
Goran TONEV : 06.80.58.92.83
Marie BUELLET : 06.79.77.89.41
Caroline TAPONAT : 07.86.99.48.91
Camille GUILLOT : 06.07.43.96.03

Notre blog : <http://blogpie.bourgenbresse-agglomeration.fr>

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse • Tél : 04 74 24 75 15

Services à la personne

L'ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE DOMICILE SERVICES intervient auprès des collectivités mais aussi auprès des particuliers, des entreprises, des associations et des bailleurs sociaux pour des missions suivantes :

- Agent d'entretien de locaux,
- Agent de restauration et d'animation en milieu scolaire,
- Agent d'entretien des espaces verts,
- Et d'autres services à votre demande ...

Les clients apprécient la flexibilité du service et font appel à l'**A.I.D.S** pour leurs besoins en personnel allant du remplacement ponctuel jusqu'à la possible embauche du salarié.

Nous recrutons prioritairement une main d'œuvre locale pour favoriser le retour à l'emploi durable de vos concitoyens.

L'**A.I.D.S** s'occupe de toutes les formalités administratives en sa qualité d'employeur (D.U.E, visites médicales du travail, établissement des fiches de paye, remplacement des salariés,...)

Nos salariés sont suivis, accompagnés, évalués et formés tout au long de leur parcours professionnel dans notre structure.

Association Intermédiaire
Domicile Services
Des solutions proches et solidaires

www.services-ain.com
801, rue de la source
01442 VIRIAT CEDEX
04.74.23.23.81 - 07.87.02.29.06
domicile.services01@gmail.com

membre du réseau ADMR

CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

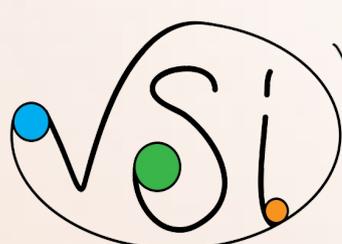
50% de réduction ou crédit d'impôt

- Bricolage**
- Bâtiment**
- Restauration**
- Jardinage**
- Entretien**
- Administratif**
- Garde d'enfants**
+ de 3 ans

L'Association Intermédiaire Domicile Services (AIDS) est une association créée par le réseau ADMR.

Depuis plus de 30 ans, elle recrute des personnes à la recherche d'un emploi et les met à votre disposition en vous proposant des services de qualité.

- Nous opérons une **gestion administrative complète** (déclarations sociales, contrats de travail, bulletins de salaires...).
- Si vous êtes une association, un bailleur social, une collectivité, une entreprise ou un particulier, vous pouvez faire appel à l'AIDS.
- Si vous êtes à la recherche d'un emploi, n'hésitez pas à nous adresser votre candidature.



Val de Saône Intermédiaire

Vous êtes un particulier et vous avez besoin d'une personne pour...

50%
de réduction
ou crédit
d'impôt

Faire appel à **Val de Saône Intermédiaire** c'est l'assurance de bénéficier d'un service de proximité de qualité et de participer **au développement d'une économie sociale et solidaire.**

**ECONOMIE
SOCIALE &
SOLIDAIRE**



- Entretien votre intérieur

Ménage
Repassage
Nettoyage de vitres



- Entretien vos espaces verts

Taille de haies
Tonte
Désherbage
Bêchage
Débroussaillage...



- Des travaux de bricolage

Peinture
Petites maçonneries
Parquets flottants

...Et autres coups de main ! Pour cela, il vous suffit de faire appel à notre association !



Val De Saône Intermédiaire

204 Route de Pont-de-Veyle 01750 Replonges
03.85.31.08.12 ou contact@vsi01.fr
<https://www.val-de-saone-intermediaire.fr>

Services à la personne

adapa
AIDER & ACCOMPAGNER
À DOMICILE

NOS SERVICES D'AIDE À LA PERSONNE



Aide et soins
à domicile



Portage de repas



Téléassistance



Aide aux
proches aidants



Aide à la fonction
d'employeur



Prévention



Alternatives
au domicile



Transport
accompagné

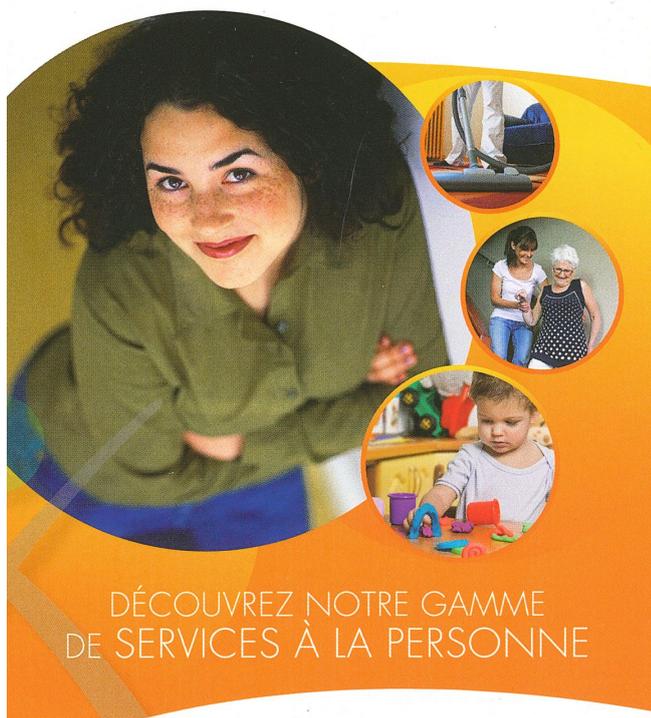


Pour trouver l'antenne la plus proche de chez vous, contactez-nous au :
04 74 45 51 70
ou rendez-vous directement sur notre site internet :
www.adapa01.fr

Informations et communication



1^{ER} RESEAU FRANÇAIS DES SERVICES À LA PERSONNE



ADMR MONTREVEL EN BRESSE

Maison des Remparts - 10 RUE DU 19 MARS 1962
01340 MONTREVEL EN BRESSE
Email : amontrevel@fede01.admr.org

Horaires

Lundi : De 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Mardi : De 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Mercredi : De 08h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Jeudi : De 08h00 à 12h30

Vendredi : De 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Services proposés par cette association

- Garde d'enfants à domicile
- Livraisons de repas
- Ménage - Repassage
- Petit bricolage - petit jardinage
- Services pour personnes en situation de handicap
- Services pour seniors
- Soutien aux familles



AUTONOMIE



DOMICILE



FAMILLE



SANTÉ

www.admr.org

L'association ADMR MONTREVEL EN BRESSE intervient sur les communes suivantes :
Attignat, Béréziat, Confrançon, Cras-sur-Reyssouze, Curtafond, Foissiat, Jayat, Malafretaz, Marsonnas, Montrevel-en-Bresse, Saint-Didier-d'Aussiat, Saint-Martin-le-Châtel, Saint-Sulpice, Viriat, Étrez.
Elle est animée par une équipe de bénévoles qui encadrent une équipe de salariés.

France Services



France Services
Proche de vous au quotidien

France Services, qu'est-ce que c'est ?

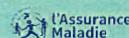
☐ Un accompagnement à travers un accueil physique, confidentiel et gratuit

☐ Un relais entre les usagers et les administrations partenaires

☐ Des ordinateurs en accès libre* pour toutes vos démarches administratives en ligne.

*La consultation des réseaux sociaux et sites marchands n'est pas autorisée.

☐ Des informations de premier niveau puis une orientation vers les partenaires pour des questions plus spécifiques



Agence nationale des titres sécurisés



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS



France Services
Proche de vous au quotidien



CONTACTS

Votre FRANCE SERVICES BRESSE est ouverte :

☐ À MONTREVEL-EN-BRESSE :

lundi : 15h-18h
mercredi : 13h-16h
jeudi : 10h-13h
vendredi : 14h-17h

☐ À BRESSE VALLONS :

mardi : 8h30-12h et 13h30-18h30
vendredi : 8h30-12h

Montrevel-en-Bresse

Place de la résistance
01340 MONTREVEL-EN-BRESSE

04 74 25 60 24

Bresse Vallons

ECRIN
204, Route de Montrevel
01340 BRESSE VALLONS

07 70 00 29 19

Mail

contact@mfsbresse.fr

Merci de ne pas jeter sur la voie publique



France services

Liberté
Égalité
Fraternité

France Services Bresse Montrevel-en-Bresse / Bresse Vallons

Un soutien personnalisé dans vos démarches administratives pour l'emploi, la santé, les prestations sociales, le logement, la retraite ...

Les croqueurs de pommes



RECENSEMENT DES SORBIERS BRESSANS

A l'automne de l'an dernier, Les Croqueurs de pommes se sont adressés à vous, par l'intermédiaire des communes, afin de solliciter une collaboration en vue de recenser les sorbiers présents sur notre territoire bressan.

Pour rappel, notre association a pour mission la sauvegarde des variétés fruitières locales anciennes.

Dans ce cadre nous nous sommes penchés sur le sort du sorbier. Ce bel arbre fruitier aux propriétés multiples, tant par la qualité exceptionnelle de son bois, que pour ses vertus médicinales, était très présent et apprécié par le passé. Il est aujourd'hui largement méconnu et il s'est dangereusement raréfié. Comme il ne mérite pas de tomber dans l'oubli, nous avons décidé de contribuer à sa sauvegarde en le faisant mieux connaître et en établissant une carte recensant les spécimens existants.

Cette initiative a rencontré un joli succès, puisque votre aide nous a déjà permis de recenser quelques 80 sorbiers.

Nous souhaitons donc, premièrement, remercier toutes les personnes qui ont été sensibles à notre démarche et qui nous ont signalé la présence de sorbiers, que ce soit sur leur propriété ou dans leur commune.

Toutefois il reste certainement encore des arbres à découvrir, et, l'un des buts de ce courrier, en plus de faire rapport des résultats obtenus jusqu'ici, est de vous inciter à nous contacter si vous avez connaissance de l'existence d'un sorbier dans votre environnement, afin de compléter notre recensement.

Pour signaler la présence d'un sorbier, merci de prendre contact avec l'une des personnes mentionnées ci-après :
Pour le Jura et la Saône et Loire : Gérard Bêche, tél. : 03 85 74 80 07
Pour l'Ain : Alain Michon, tél. : 06 07 43 82 95

Vous trouverez également plus d'information sur notre action en faveur du sorbier sur la page dédiée de notre site Internet : <https://croqueursdepommes-jurabresse.fr/sorbier.html>

Dernier point, si vous souhaitez plus d'informations sur notre association, vous pouvez consulter notre site Internet ou vous rendre sur notre page Facebook (les adresses sont données ci-après). Vous y trouverez, entre autres choses, le calendrier des manifestations auxquelles nous participons et où vous pourrez nous rencontrer.

Avec nos très cordiales salutations.

LES CROQUEURS de pommes Jura-Bresse

Secrétariat, La Bascule, 28, chemin de l'Etang, 01560 CORMOZ

Courriel : croqueursjurabresse@gmail.com

Site Internet : <https://croqueursdepommes-jurabresse.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/groups/croqueursdepommesjurabresse>



Tarifs des salles

SALLE MULTIMÉDIA	<i>Particulier de la commune</i>	<i>Particulier extérieur</i>	<i>Association locale</i>	<i>Association extérieure</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Restaurateurs de Foissiat pour les Glorieuses</i>
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Location						
1 jour	250,00 €	480,00 €				150,00 €
2 jours	375,00 €	700,00 €				
3 jours	450,00 €	800,00 €				
4 jours	500,00 €	880,00 €				
Vin d'honneur	185,00 €	300,00 €				
Avec repas ou manifestation payante			130,00 €	250,00 €	300,00 €	
Sans repas					250,00 €	
Assemblée générale ou réunion			80,00 €	125,00 €	100,00 €	
Vaisselle						
Location	0,05 € pièce	0,05 € pièce	gratuite	0,05 € pièce	0,05 € pièce	
Location cafetière	10,00 €	10,00 €	gratuite	10,00 €	10,00 €	
Remboursement casse ou perte	Selon tarif fournisseur					
Charges						
Été (du 01/05 au 30/09)	30,00 €	30,00 €		30,00 €	30,00 €	
Hiver (du 01/10 au 30/04)	80,00 €	80,00 €		80,00 €	80,00 €	80,00 €
Vidéo						
Caution	460,00 €	460,00 €	460,00 €	460,00 €	460,00 €	
Location	50,00 €	80,00 €	50,00 €	80,00 €	80,00 €	
Autolaveuse						
Caution	460,00 €	460,00 €	460,00 €	460,00 €	460,00 €	
Location	40,00 €	40,00 €	gratuite	40,00 €	40,00 €	
Ménage	A charge du locataire					
Option						
Location sans repas					100,00 €	
Location avec repas					150,00 €	

SALLE POLYVALENTE	PARTICULIERS		
	Commune	Extérieurs	
Caution	300,00 €		
Location			
	1 jour	120,00 €	150,00 €
	2 jours	170,00 €	200,00 €
	3 jours	200,00 €	250,00 €
	4 jours	230,00 €	300,00 €
Vin d'honneur		50,00 €	50,00 €
Assemblée générale + vin d'honneur		50,00 €	50,00 €



EN CAS D'URGENCE	
POMPIERS	18 ou 112 (depuis un portable)
URGENCES PAR SMS	114
SAMU	15 pour une urgence médicale
MAISON MEDICALE	04 74 30 83 22
CENTRE ANTI POISON	04 72 11 69 11
POLICE GENDARMERIE	17
GENDARMERIE JAYAT	04 74 50 83 55

SERVICES EXTÉRIEURS	
GRUPEMENT PAROISSIAL	04 74 30 80 50
GBA POLE MONTREVEL	04 74 25 40 64
MULTI ACCUEIL « A Petits pas »	04 74 25 64 55
BASE DE LOISIRS « La Plaine Tonique »	04 74 30 80 52
PISCINE CARRE TONIQUE	04 74 30 85 18
ECOLE DE MUSIQUE Montrevel en B.	04 74 25 41 38
MEDIATHEQUE	04 74 30 87 90
DECHETTERIE DE BRESSE VALLONS	04 74 30 84 03
POINT INFORMATION JEUNESSE	06 72 25 35 95
MAISON DEPRTEMENATALE DE LA SOLIDARITE BRESSE	04 74 25 68 00
BUREAU D'INFORMATIONS TOURISTIQUES	04 74 25 48 74
ESPACE SANTE MONTREVEL	04 74 24 74 95
SERVICE DE SOINS A DOMICILE	04 74 47 48 12
CABINET INFIRMIER DU CENTRE	04 74 45 38 06
LABORATOIRE D'ANALYSES	04 74 30 88 70
PHARMACIES DE GARDE	32 37
ACCUEIL DE JOUR « LOU VE NOU »	04 74 40 93 06
ADMIR Canton de Montrevel	04 74 30 89 07
ADAPA Saint Etienne du Bois	04 74 45 59 65
ADAPA Pont de Vaux	04 74 45 51 70
CLIC	04 74 25 68 96
CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE POUR ADULTES	04 74 52 27 28
Aide Aux Victimes AVEMA	04 74 32 27 17
GRUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE « Tendre la main »	06 41 14 33 45

SERVICES À FOISSIAT	
M. Didier CRUZAT (Infirmier)	06 12 10 81 70
Mme Patricia FLOTTET (Infirmière)	06 12 10 81 70
Mme Sarah PALLAUD (Ostéopathe)	06 60 55 53 08
Mme Sandrine ZANELLA (Psychologue clinicienne)	06 84 13 90 14
Mme Gabriella IGNATESCU (Kinésithérapeute)	09 81 89 08 02
MAIRIE	04 74 52 38 15
ECOLE PUBLIQUE	04 74 52 38 65
ASSOCIATION « Sucre d'Orge »	04 74 52 35 18
MAISON DE RETRAITE « Les Blés d'Or »	04 74 52 38 39
LA POSTE	36 31
TAXIS LACOUR-MICHELON	04 74 52 61 79
LA VOIX DE L'AIN	04 74 23 80 50
LE PROGRES	04 72 22 23 46

SERVICES EXTÉRIEURS	
VIOLENCES CONJUGALES	39 19
COUPLES ET FAMILLES	04 74 32 11 51
ENFANTS EN DANGER	119
ALLO SERVICE PUBLIC	3939
HARCELEMENT ET CYBERHARCELEMENT	3018
ALMA01 (Bourg en Bresse)	04 74 23 49 45 ou 3977
Dispositif d'Appui à la Coordination de l'Ain DAC01	04 74 22 04 31
CSPA ANPAA Centre Soins Accompagnement et Prévention Addictologie	04 74 23 36 61
Point Justice de l'Ain CDAD	04 74 14 01 40
SOGEDO 7 jours sur 7	03 84 48 83 37
ENEDIS Dépannage	09 72 67 50 01
FNATH Association des Accidentés de la Vie	04 74 22 02 56
SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA SOLIDARITE	30 01
CAF	32 30
CPAM	36 46
PREFECTURE DE L'AIN renseignements administratifs	04 74 32 30 30
MSA	04 74 45 99 00

Etat-civil

MARIAGES



13 juillet 2024,
Rémy CATONNET
et **Lise HERAUD**



03 août 2024,
Nicolas RÉTY
et **Charline HENRI**



24 août 2024,
Alexandre MAITREPIERRE
et **Amélie DUBOIS**

24 octobre 2024,
Jean-Christophe,
Georges GUYON et
Nathalie MÉGARD



NAISSANCES

13 janvier 2024

Axel, Gabriel COMTET

Fils de Nicolas COMTET
Et de Céline BUCHET
50 Chemin des Condamines

10 avril 2024

Mathis LACHAUX

Fils de Benjamin LACHAUX
Et de Anais, laetitia OUDOT
840 Route de Dombournu

10 mai 2024

Éloïse SAUCHAY

Fille de Mathieu SAUCHAY
Et de Audrey MAITREPIERRE
53 Chemin des Plans

28 mai 2024

Amalya, Pascale, Catherine SAUSSIÉ

Fille de Arthur, Michel, Julien SAUSSIÉ
Et de Cléa POLIDORO
12 Ruelle du carouge

30 mai 2024

Stecy ULMANN

Fille de Alexandre ULMANN
Et Kelly SIGLER
42 Route d'Étrez

30 mai 2024

Théo, Jérémy MARILLER

Fils de Julien MARILLER
Et de Maëva, Marie, Julie THEVENET
750 Route de Bézentet

02 juillet 2024

Noah GENTON

Fils de Jimmy GENTON
Et de Mathilde, Dominique, Fanny BURTIN
140 Lotissement Serena

03 septembre 2024

Noélie RAFFIN BOUVARD

Fille de Dylan RAFFIN
Et de Pauline BOUVARD
72 Route d'Étrez

06 septembre 2024

Albane, Maria FARIA

Fille de Steven, Edgar FARIA
Et de Mélanie, Maryline MICHOU
12 Lotissement Les Combes

21 septembre 2024

Tissaya BALOFFIER

Fille de Julien BALOFFIER
Et de Mallauray, Emilienne,
Marie-Thérèse OLEJNIÉZAK
241 route des Orcières

5 novembre 2024

Théo, Axel, Virgile QUENARD

Fils de Jordan, Benjamin QUENARD
Et de Audrey SIMON
98 Place du Fournil

20 novembre 2024

Aleck, Méloann CARLIER

Fils de Yoann, Maurice, Grégory CARLIER
Et de Mélina BAGON
860 Route de Saint Amour

24 décembre 2024

Mattia, Antonio, Claude MAROTTA

Fils de Sébastien, François, Felice De
MAROTTA et de Camille FERRO,
125 lotissement des Chênes

DÉCÈS

Madame Berthe, Odette BLANC née SIBELLE, 95 ans

Monsieur Roger FAVRE, 71 ans

Madame Madeleine TRILLET épouse RADIX, 94 ans

Madame Véronique, Jeannine, Claude VANHEMSCHOOTÉ épouse HEYRAUD, 56 ans

Madame Marthe, Marie, Anna BOCHARD veuve BONNET, 94 ans

Monsieur Marc, Henri HENRI DIT GUILLAUMIN, 90 ans

Monsieur André-Pierre, Louis DOUVRE, 87 ans

Monsieur Jean, Gabriel PAUGET, 79 ans

Madame Nicole BADEZ née ROUX, 83 ans

Monsieur Gaston, Robert LAMBERET, 91 ans

Madame Odile BILLODY épouse RICHE, 88 ans

Madame Maryse, Ginette NIGIL veuve HENRI DIT GUILLAUMIN, 86 ans

Madame Simone MARTIN veuve TRABLY, 89 ans

Madame PORRET Germaine, Marie veuve CHARAVIT, 104 ans

Madame Ginette, Marcelle, Séverine SOCHAY veuve BOUTON, 94 ans

Madame Muriel ECKMANN, 53 ans

Madame Marie, Gilberte GUILLEMOT veuve BESSON, 95 ans

Madame Bernadette VANNIER -RUBIN, 91 ans

Madame Monique BUCHONNET épouse FOILLERET, 71 ans

Madame Anna, Georgette, Suzanne BERNARD veuve BERNARD, 92 ans

Madame Suzanne, Odette BASSET veuve PAUGET, 97 ans

Madame Andrée, Marie-France NIGIL épouse GALLON, 88 ans

Madame Geneviève, Anne, Marie BURTIN, 95 ans

Madame Odile POBEL veuve CORNATON, 87 ans

Madame Renée, Simone BOUILLOUX veuve ANDRE, 94 ans



Odette Radix
Sœur de Jean Serveuse

Narcisse Guyennon
Musicien

Raymonde Pont

Thérèse Pirat
ép Rigollet

Marcelle Mortel

Albert Josserrand

Marcel Bouilloux

Pierre Burtin

Marthe Burtin
ép Henri Prost

Madeleine Germain

Marcelle Beaudet

Thérèse Maréchal
ép Chanel

Marcel Bozon

Jean Radix

Georgette Perron
ép Girard

Paulette Perret
ép Gino Pesenti

Joanny Paris

Paul Debourg

Anne-Marie Sauchay
ép Marcel Picard

Albert Mazuir

Georges Bochart

Marie Roux

Raphaël Paris
Musicien

Studio HELGEN Bourg

Conscrits de Feissiat - 1944



Banquet des classes 2024

